

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

LAFARGE 2014



LAFARGE
Construire
des villes meilleures™

SOMMAIRE

INTRODUCTION

- 3 Message du PDG
 - 4 Lafarge dans le monde
 - 5 Comprendre notre stratégie
 - 14 Ambitions Développement Durable 2020 : état des lieux
-

8 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ÉNERGIE



==== Contribuer à l'économie circulaire ====

16 GÉRER NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

- 18 Combustibles alternatifs et recyclage
- 20 Biodiversité
- 22 Eau
- 24 Émissions



==== Contribuer au développement des communautés ====

26 CRÉER DE LA VALEUR PARTAGÉE POUR NOS PARTIES PRENANTES

- 28 Santé et sécurité
- 30 Développement des communautés
- 32 Diversité et développement des collaborateurs

==== Contribuer à la construction durable ====

- 34 Logement abordable
-

36 GOUVERNANCE

- 37 Éthique des affaires
 - 39 Achats durables
 - 40 Notre Panel de parties prenantes
 - 42 Annexes Méthodologie de reporting
 - 43 Assurance
 - 44 Indicateurs clés de performance
 - 50 Index du contenu Global Reporting Initiative (GRI)
-



« Le défi du changement climatique transforme notre modèle d'entreprise »

BRUNO LAFONT, Président-Directeur général

2015 a déjà pour thème central la lutte contre le changement climatique, qui se trouve au cœur des enjeux du développement durable. En décembre, sous l'égide de l'Organisation des Nations unies, la conférence climat dite COP21 réunira à Paris les États du monde entier afin qu'ils prennent ensemble des engagements forts pour combattre le dérèglement climatique. Définir et contribuer aux solutions nécessaires pour bâtir le futur de nos sociétés relève également de la responsabilité des entreprises.

Dans la lutte contre le réchauffement climatique, nous avons ainsi choisi de prendre en compte l'ensemble du cycle de vie de nos matériaux, de leur extraction à leur usage final en passant par leur production. À chaque étape, il s'agit pour nous de rechercher des solutions innovantes, aussi bien pour réduire l'impact de nos sites industriels que pour permettre une meilleure efficacité énergétique des bâtiments, afin d'aider à construire des villes plus accueillantes, plus compactes, plus durables, mieux connectées et plus belles.

Nos engagements de développement durable vont cependant au-delà de la lutte contre le réchauffement climatique. Toutes les dimensions qui forment la responsabilité sociétale de notre entreprise sont abordées en lien les unes avec les autres dans l'objectif ultime de préserver nos ressources naturelles et de protéger les communautés au sein desquelles nous opérons. À cette fin, nous nous sommes dotés d'une feuille de route ambitieuse qui nous a encore permis de progresser en 2014. Un exemple : nos programmes de logement abordable sont désormais en cours dans 18 pays, et 300 000 personnes ont bénéficié de nos solutions innovantes pour construire ou améliorer leur logement. Autre exemple, nos bétons spéciaux à haute valeur ajoutée environnementale (notamment Agilia®,

Thermedia® et Hydromedia®), disponibles aujourd'hui dans 27 pays, représentent plus d'un tiers de nos ventes. C'est à travers de tels programmes innovants, qui répondent à des besoins sociétaux tout en servant notre croissance, que nous contribuerons positivement à l'avenir de nos villes, de nos sociétés et de la nature.

L'année 2015 nous verra poursuivre nos Ambitions Développement Durable 2020. Les décès survenus durant nos opérations demeurent intolérables. En 2015, nous renforcerons encore davantage nos efforts en matière de santé et de sécurité. Le défi que présente le changement climatique est en train de transformer notre modèle d'entreprise. Dans toutes nos activités, le rythme des innovations s'accélère afin de relever ce défi tout en créant toujours plus de valeur et en étant encore plus compétitifs. Nos résultats 2014 prouvent la vigueur de cette transformation : notre EBITDA à périmètre constant est en croissance de 5 %. La combinaison d'une stratégie d'innovation dynamique et d'une politique continue de réduction des coûts nous a permis d'atteindre nos objectifs avec un an d'avance.

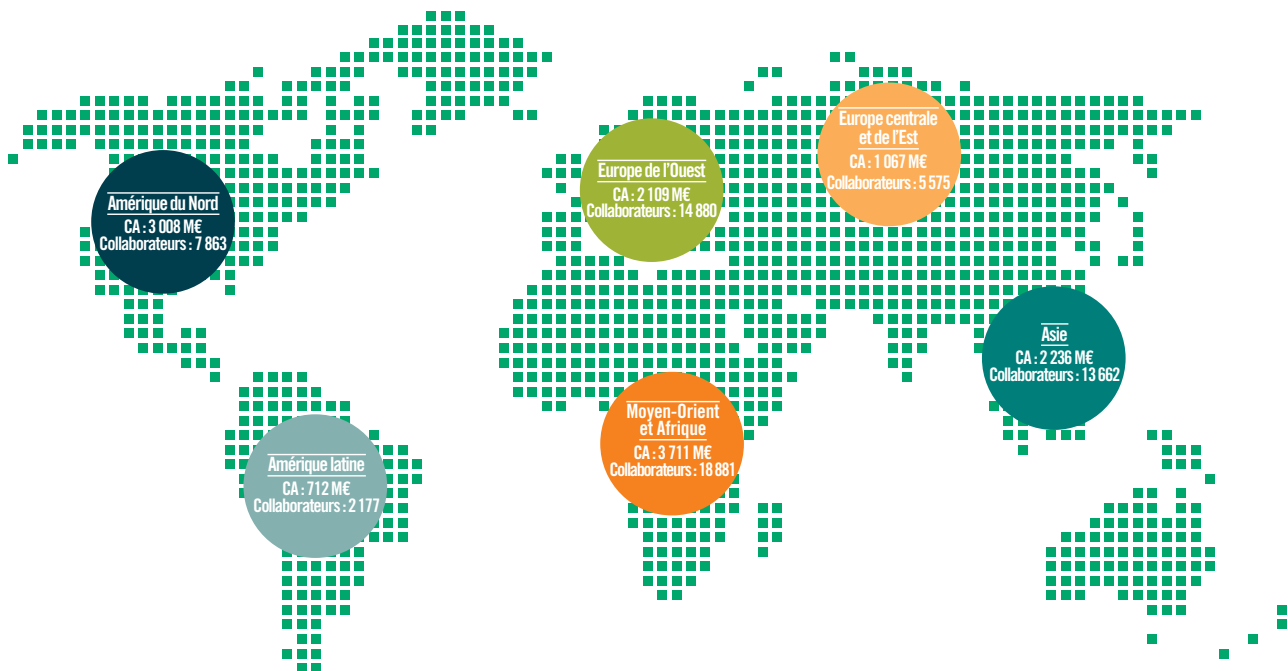
Cet état d'esprit nous a guidés et amenés à envisager de former avec Holcim un nouveau groupe. La durabilité de nos solutions demeurera un élément clé de la création de valeur, et c'est en tirant profit du portefeuille géographique le plus diversifié du secteur et de la grande expertise de nos équipes que nous atteindrons des objectifs encore plus ambitieux. LafargeHolcim sera un groupe avant-gardiste qui offrira des solutions durables aux besoins de ses clients et des marchés dans plus de 90 pays. Ce projet de fusion est une grande chance autant qu'une immense responsabilité.

GRI - Éléments d'information : G4-1

PRÉSENTATION DU GROUPE

LAFARGE DANS LE MONDE¹

Leader mondial des matériaux de construction et acteur majeur dans les activités ciment, granulats et béton², nous contribuons à la construction des villes dans le monde entier avec des solutions innovantes pour les rendre plus accueillantes, plus compactes, plus durables, plus belles et mieux connectées. Le Groupe opère dans 61 pays³ et compte 63 000 collaborateurs⁴. Il génère un chiffre d'affaires annuel de 12,8 milliards d'euros.



LAFARGE CRÉE DE LA VALEUR PARTAGÉE ⁵	M€ 2013	M€ 2014	% 2014
Chiffre d'affaires	15 198	12 843	—
Coût des biens vendus	10 265	8 631	—
Valeur ajoutée	4 933	4 212	100
Salaires	2 239	1 917	45,5
Versements et rémunération des emprunts	1 041	870	20,7
Part conservée pour la croissance	819	666	15,8
Investissement pour les communautés locales	20	27	0,6
Liquidités nettes	814	732	17,4
Taxes payées aux États	525	443	60,5
Versements aux investisseurs pour apport de capital	289	289	39,5

Chiffre d'affaires⁴

12 843 M€

Nombre de pays

61

Nombre de collaborateurs

63 000

Nombre de sites⁴

1 612

Nombre de carrières⁴

680

GRI - ÉLÉMENTS D'INFORMATION :

1. G4-8 / 2. G4-4 / 3. G4-6 / 4. G4-9 / 5. G4-EC1

COMPRENDRE NOTRE STRATÉGIE

L'ambition de « construire des villes meilleures » incarne notre volonté de répondre à l'un des défis majeurs du XXI^e siècle : l'urbanisation croissante. Elle est également un engagement renouvelé de mener notre activité dans le respect de la nature et de la société¹.

Au fil des années, nous avons bâti un portefeuille géographique équilibré avec une présence dans 61 pays et un positionnement unique, qui nous permet de bénéficier de la dynamique de croissance des marchés émergents tout en conservant des positions fortes dans les pays matures. L'annonce de notre projet de fusion avec Holcim marque une nouvelle étape historique dans le développement du Groupe : la création d'un leader mondial à l'avant-garde des matériaux de construction pour mieux accompagner la croissance des marchés. L'année 2014 a été consacrée à deux priorités : la poursuite de notre stratégie centrée sur l'innovation et la performance, et la préparation de ce projet majeur.

CONSTRUIRE DES VILLES MEILLEURES

La population mondiale devrait passer le cap des 9 milliards d'ici à 2050, et les villes accueillent près de 70 % de cette population. Cette urbanisation croissante entraîne de nombreux défis : mieux gérer la densité urbaine et la mobilité, permettre à chacun d'accéder à un logement décent, améliorer la qualité de l'habitat, construire davantage d'infrastructures

collectives tout en réduisant le gaspillage des ressources naturelles, la pollution et les émissions de gaz à effet de serre.

Leader mondial des matériaux de construction, implanté aussi bien dans les marchés émergents que dans les pays plus matures, Lafarge a un rôle capital à jouer dans ces mutations sociétales. Dans ce but, nous nous sommes fixé des objectifs ambitieux pour répondre aux besoins de ce marché : contribuer à construire des villes avec de meilleures infrastructures, plus d'efficacité énergétique et des bâtiments offrant une meilleure qualité de vie.

L'INNOVATION AU PLUS PRÈS DES MARCHÉS

Pour y parvenir, nous avons placé l'innovation au cœur de notre stratégie. Elle associe une capacité d'invention multilocale – portée par notre Centre de recherche et de développement international situé à Lyon et les six laboratoires locaux ouverts – à une organisation par marchés. Cette double approche nous permet de comprendre les besoins de nos clients, puis de nous inspirer des problématiques et de la diversité locale pour développer et promouvoir des produits et des services à forte valeur ajoutée pour nos clients et les utilisateurs finaux. ►

GRI : ÉLÉMENTS
D'INFORMATION

1. G4-2

70 %

de la population mondiale vivra en ville d'ici 2050.*



Mise en place de notre modèle opérationnel POM 2.0 (Plant Operating Model), conçu par nos directeurs d'usine pour optimiser les performances de nos sites - Site de Bazian (Irak).

LA PERFORMANCE POUR UNE COMPÉTITIVITÉ ACCRUE

Avec l'innovation, la performance est notre deuxième levier de croissance. Afin d'améliorer notre compétitivité, nous agissons pour réduire nos coûts et augmenter la productivité de nos usines. La meilleure gestion de nos achats, le recours croissant aux combustibles alternatifs, la chasse au gaspillage sur nos sites, le meilleur ciblage de nos investissements ou la professionnalisation de nos process nous ont permis d'atteindre, avec un an d'avance, notre objectif de générer 1,75 milliard d'euros d'excédent brut d'exploitation (EBE ou EBITDA) supplémentaire entre 2012 et 2015.

LES FEMMES ET LES HOMMES DE LAFARGE, ACTEURS DE NOTRE TRANSFORMATION

Si ces deux leviers ont pu être développés avec tant d'efficacité, c'est notamment grâce aux ressources humaines qui ont rendu possible notre transformation d'entreprise. Le Centre de recherche et de développement s'est ainsi réorganisé pour être en phase avec les priorités du marché, se dotant d'une équipe chargée de faciliter les transferts de technologies entre les pays. De nouveaux profils, alliant connaissances techniques et expérience des marchés, ont été recrutés pour nos laboratoires de développement locaux. La fonction marketing a été

renforcée avec la création de la Marketing Academy en 2014. Enfin, un vaste programme de formation et de développement de nos forces de vente a été déployé dans tous les pays, auprès de 3 000 collaborateurs.

Nous poursuivons par ailleurs la promotion de la diversité et le développement professionnel de chacun à travers la formation et la gestion des carrières. Nos Ambitions Développement Durable 2020 prévoient notamment d'accroître le nombre de femmes aux postes de direction.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, UN ENGAGEMENT CONFIRMÉ

Notre ambition de contribuer à construire des villes meilleures passe par l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et par la création de valeur pour tous. Pour nos collaborateurs et nos sous-traitants, bien sûr, mais aussi pour toutes les parties prenantes concernées par nos activités : actionnaires, clients, gouvernements et communautés vivant à proximité de nos sites. Notre croissance et notre compétitivité sont indissociables de la qualité des conditions de vie là où nous sommes présents, et il ne peut y avoir de développement économique à long terme sans préservation de la nature.

Nous sommes engagés depuis de nombreuses années dans la lutte contre le changement climatique. Dès 2001, nous nous sommes fixé pour

1,75 Md€

d'EBITDA additionnel
généré grâce à
l'amélioration
de nos performances.

GRI : ÉLÉMENTS
D'INFORMATION

2. G4-19



50 000 m³ de béton de 50 formulations différentes ont été livrés pour la construction de la Philharmonie de Paris (France) afin de relever les défis techniques, esthétiques et acoustiques de ce projet unique.

80 %

de la consommation d'énergie des bâtiments peut être économisée grâce à un meilleur usage des techniques et des matériaux de construction.

objectif de réduire nos émissions de CO₂ par tonne de ciment de 20 % à l'horizon 2010, objectif atteint avec un an d'avance, et nous comptons atteindre les 33 % d'ici 2020. Convaincu de la nécessité d'un effort collectif, le Groupe mène des initiatives telles que le projet EEB (Efficacité énergétique des bâtiments), sous l'égide du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, avec l'objectif de réduire de 80 % la consommation d'énergie du secteur du bâtiment d'ici 2050. Nous participons également activement aux discussions sur les solutions que peut apporter le secteur privé, en préparation de la Conférence internationale sur le climat qui aura lieu à Paris en décembre 2015.

UN PROGRAMME AMBITIEUX POUR ACCÉLÉRER NOS PROGRÈS

Lancé en 2007, le programme Ambitions 2012 nous a permis d'améliorer nos pratiques de développement durable. Prenant pleinement sa suite, Ambitions Développement Durable 2020 est aujourd'hui le programme le plus complet du secteur. Il intègre toutes les dimensions du développement durable – sociale, économique et environnementale – pensées comme un tout². Prenant pleinement en compte les enjeux importants pour notre Groupe, ainsi que les attentes de nos parties prenantes, nous avons identifié des objectifs chiffrés ambitieux

pour chaque domaine d'action prioritaire. Ces Ambitions constituent la feuille de route du Groupe pour apporter une contribution nette positive à la société et à la nature. L'objectif : réduire notre empreinte environnementale tout en maximisant la valeur créée pour l'ensemble de nos parties prenantes.

UNE FEUILLE DE ROUTE DÉVELOPPEMENT DURABLE INTÉGRÉE À LA STRATÉGIE DES PAYS

Nos ambitions en matière de développement durable ne sont pas en contradiction avec notre croissance. Au contraire : elles contribuent directement à nos stratégies d'évolution industrielle et commerciale dans chaque pays.

Une méthode unique, le Lafarge Sustainability Compass**, permet aux pays de personnaliser leur approche du développement durable. Elle consiste en trois étapes : mesurer le degré de maturité du pays dans les principaux domaines d'impact (eau, biodiversité, santé et sécurité, emploi, changement climatique) ; identifier ensuite les enjeux prioritaires pour son activité comme pour ses parties prenantes locales ; enfin, sélectionner, grâce à la combinaison de ces données, les actions prioritaires sur lesquelles intervenir. ◀

* World Urbanization Project, Nations Unies 2014

** La boussole du développement durable : www.lafarge/rddweblinks

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ÉNERGIE¹

La lutte contre le changement climatique est un enjeu décisif pour le **xxi^e** siècle et un défi majeur pour l'ensemble du secteur de la construction. Ces dernières années, Lafarge a mis en place une stratégie complète pour répondre à ces problématiques. Important émetteur de gaz à effet de serre, avec 89,8 millions de tonnes d'émissions directes en 2014 et 11,3 millions de tonnes supplémentaires issues de l'énergie achetée et du transport de nos produits, nous reconnaissons notre responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour réduire et compenser ces émissions.



INTRODUCTION

Le ciment est un composant essentiel du béton. Ce matériau, le plus utilisé sur terre après l'eau, est indispensable à la construction de logements et d'infrastructures et, par là, au progrès socio-économique. Les grandes quantités de CO₂ émises lors de la production de ciment sont dues notamment aux importants volumes de ciment nécessaires pour produire le béton : 3,7 milliards de tonnes estimées pour la seule année 2012*. Le ciment et le béton peuvent toutefois jouer un rôle bénéfique dans la lutte contre le changement climatique et contribuer à atteindre un objectif d'émissions nettes nulles de CO₂. Grâce à des solutions de construction économes en énergie pour bâtir des villes plus compactes, durables et mieux connectées, répondant aux

enjeux de l'urbanisation croissante, ils contribuent à circonscrire le réchauffement en deçà des deux degrés visés.

Notre stratégie pour répondre aux enjeux climatiques et énergétiques repose sur trois axes :

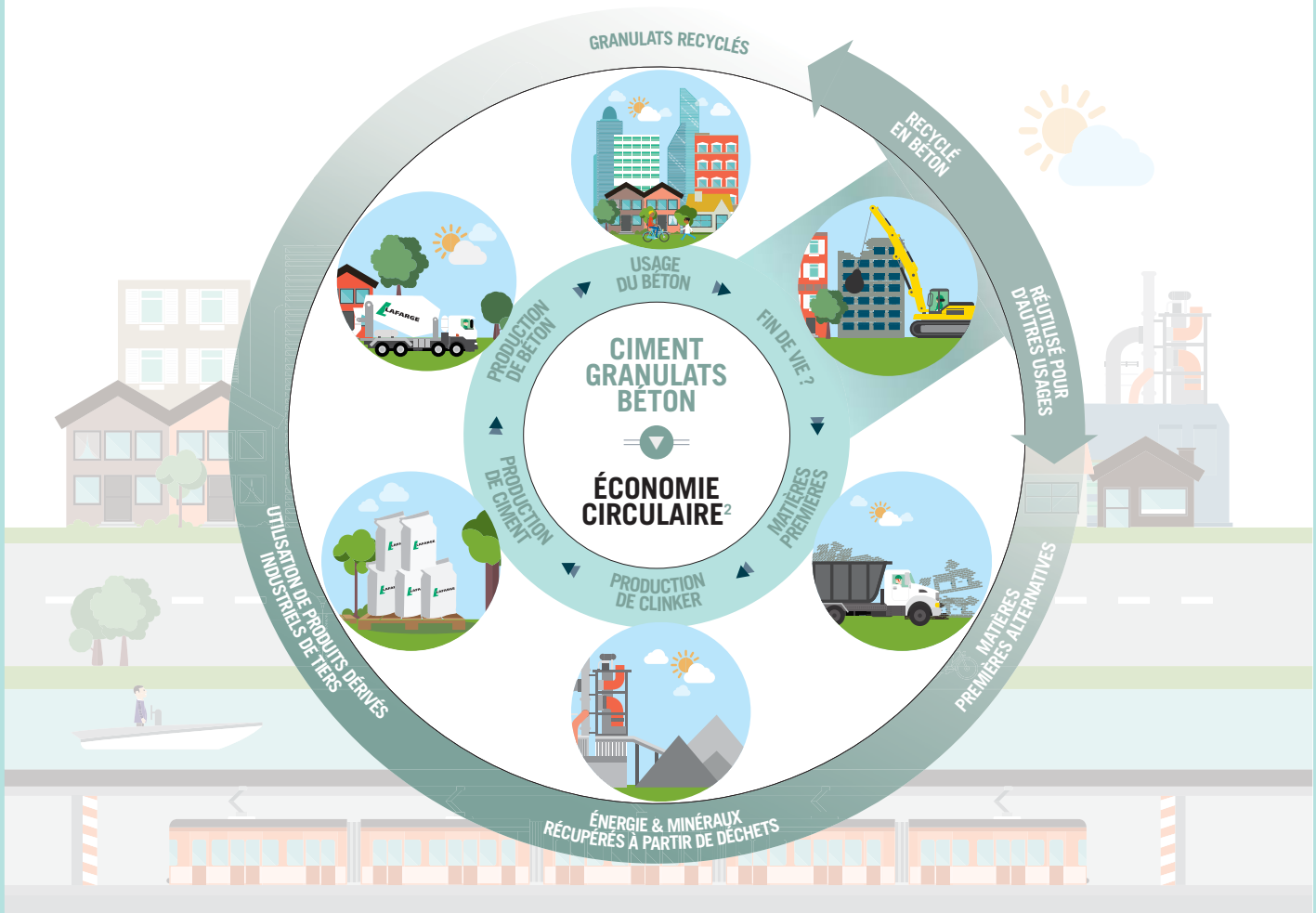
- Contribuer à réduire les émissions globales de la société grâce à des solutions de construction améliorant la performance énergétique des bâtiments ;
- Réduire nos émissions directes par tonne de ciment grâce à des programmes de performance industrielle et au développement de solutions innovantes moins consommatrices en carbone ; et réduire nos émissions indirectes en recourant davantage aux énergies

renouvelables et à des modes de transport moins émetteurs ;

- Promouvoir des politiques énergétiques et climatiques responsables auprès des entreprises et des gouvernements.

Si la lutte contre le changement climatique reste essentielle, notre planète doit aussi s'adapter aux conséquences inévitables et déjà tangibles de ce phénomène. Le béton résiste particulièrement bien aux conditions météorologiques extrêmes et nous optimisons la formulation de nos produits pour développer des bétons capables de supporter les effets potentiels du changement climatique.

* Source : Global Cement Magazine.



AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Les bâtiments représentent aujourd'hui 40 %* de la consommation d'énergie mondiale et environ un tiers des émissions de carbone de la planète. 90 % de cette énergie est consommée lors de l'utilisation des bâtiments (chauffage, éclairage et climatisation). Seuls les 10 % restants découlent de la fabrication des matériaux et de la phase de construction elle-même¹.

Grâce aux technologies existantes et au développement de nouveaux ciments et bétons, il est désormais possible de réduire cette consommation d'énergie de 60 à 80 %. Leader des matériaux de construction, nous avons conçu de nombreuses solutions à cet effet :

- De nouveaux produits comme la gamme de bétons isolants Thermedia® ;
- Des systèmes constructifs Efficient Building™, notamment le « mur sandwich » ou les façades isolées en BFUP ultraléger ;
- Des bâtiments à haute performance énergétique tels que la maison à énergie positive ABCD +, conçue en partenariat avec le constructeur français de maisons individuelles Cécile Robin ;
- Des solutions pour des villes durables, telles que le projet d'écocité Zenata au Maroc, mené en partenariat avec le cabinet d'architecture et d'urbanisme Reichen & Robert et le bureau d'ingénieurs conseils Novac.

Pour chacun de ces exemples, nous avons collaboré avec des acteurs de la chaîne de construction afin de modifier en profondeur les façons d'agir. L'amélioration de l'efficacité énergétique peut souvent être entravée par des facteurs qui ne sont pas d'ordre technique : manque de connaissances, de transparence ou d'expérience technologique, prises de décision difficiles, complexités opérationnelles et incertitudes en matière d'investissement.

Lafarge mène donc des projets tels que l'initiative EEB (Efficacité énergétique des bâtiments), placée sous l'égide du WBCSD (Conseil mondial des affaires pour le développement durable) et présidée conjointement avec United Technologies. Ce projet, qui réunit des acteurs de tout le secteur de la construction (investisseurs, régulateurs, architectes, ingénieurs, fournisseurs de matériaux et d'équipements, utilisateurs finaux de solutions), développe de nouvelles formes de collaboration pour réduire de 80 % la consommation énergétique des bâtiments d'ici à 2050.

Signataire du Manifeste sur l'efficacité énergétique des bâtiments, nous nous engageons aussi à réduire la consommation de nos propres bâtiments. Suite à l'audit de 20 bureaux répartis dans 15 pays – soit 85 % de la surface totale des bureaux du Groupe –, nous avons mis en place le programme *My Low Energy Office*, qui a permis de réduire la consommation d'énergie de ces locaux de 12 % en une année.

* Site Internet de l'Agence internationale de l'énergie.

** Concrete Sustainability Hub, MIT.

80 %

de réduction de l'énergie consommée par le bâtiment d'ici à 2050 : c'est l'objectif que vise Lafarge en développant de nouvelles formes de collaboration à travers la chaîne de valeur.

40 %

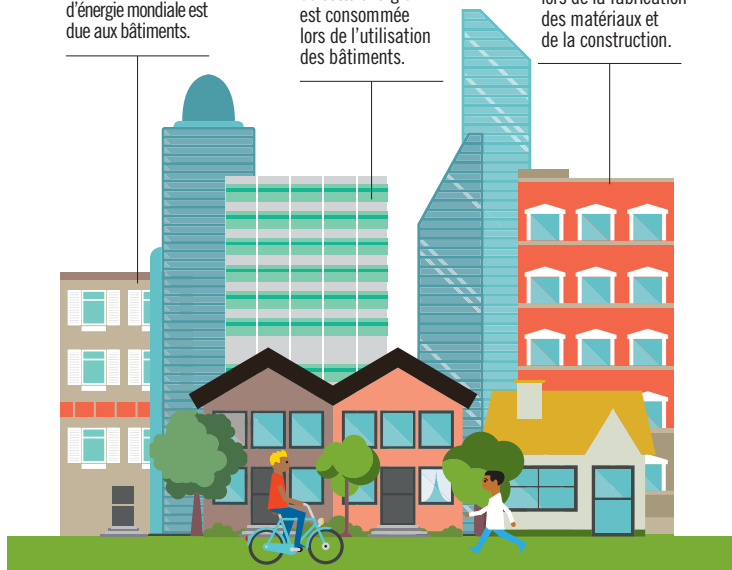
de la consommation d'énergie mondiale est due aux bâtiments.

90 %**

de cette énergie est consommée lors de l'utilisation des bâtiments.

10 %**

de cette énergie est consommée lors de la fabrication des matériaux et de la construction.



RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DIRECTES ET INDIRECTES

Nous travaillons à réduire notre empreinte carbone depuis 1990. En 2001, nous avons été la première entreprise du secteur à fixer volontairement un objectif de diminution de nos émissions de CO₂ par tonne de ciment, objectif atteint avant le délai imparti. Aujourd'hui, nous visons une baisse de 33 % de ces émissions d'ici 2020 (par rapport à 1990). En 2014, nous avons atteint une réduction de 26,4 %¹.

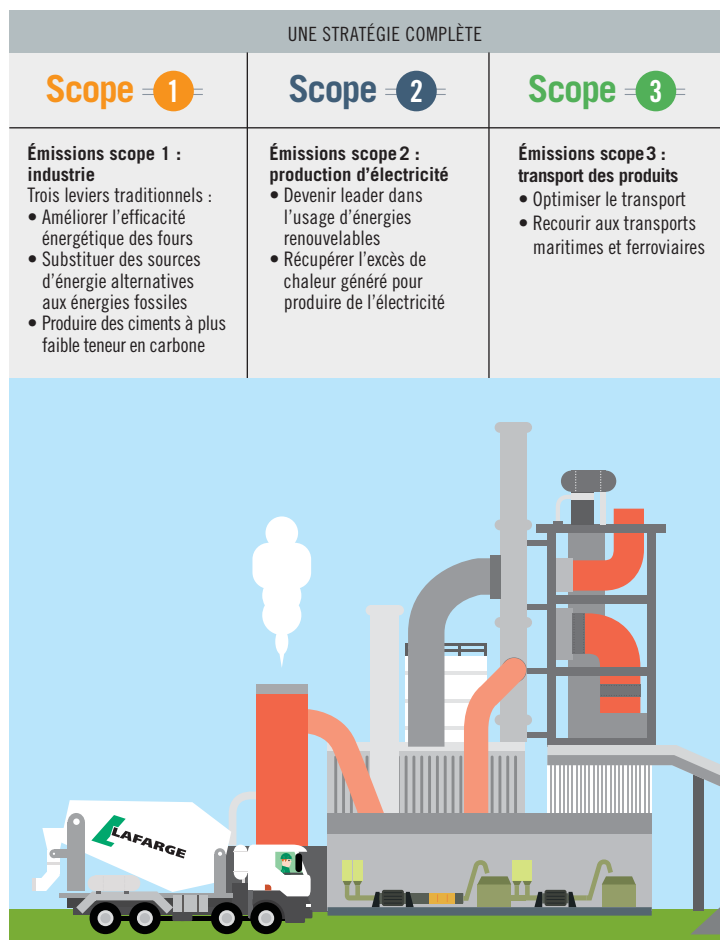
Scope 1

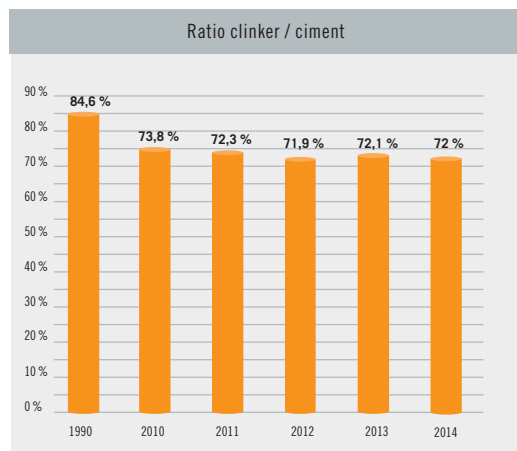
Nos efforts pour réduire nos émissions portent sur trois leviers : améliorer l'efficacité énergétique des fours de nos cimenteries, remplacer les combustibles fossiles par d'autres sources d'énergie et utiliser des adjuvants, tels que le laitier, les cendres volantes et la pouzzolane, pour diminuer la teneur en carbone de nos ciments mélangés.

- Pour réduire la quantité d'énergie nécessaire à la production de ciment, nos cimenteries déploient un modèle opérationnel d'excellence – POM 2.0 –, afin d'améliorer leur production, leur fiabilité et leur efficacité énergétique. D'autres mesures sont menées en parallèle pour améliorer en permanence l'efficacité énergétique des cimenteries.
- Autre levier clé de développement durable : remplacer les combustibles conventionnels par ceux issus de déchets industriels, ménagers ou agricoles. La part des combustibles alternatifs a fortement progressé ces dernières années. En 2014, le taux moyen de substitution était de 20,7 %, soit 6,3 millions de tonnes de CO₂ économisées. En utilisant des déchets traités pour alimenter les fours de nos cimenteries, nous réduisons notre empreinte environnementale, assurons notre approvisionnement en sources d'énergie pérennes et améliorons la compétitivité de nos usines. En outre, ce procédé offre une solution sûre et efficace pour éliminer les déchets de pays manquant parfois d'installations adéquates, tout en créant une activité économique et des emplois locaux.

Autre aspect important de ce programme, l'augmentation significative de notre consommation de biomasse renouvelable ces trois dernières années : en Afrique subsaharienne, notamment, nous avons mis en place des projets d'agriculture locale dont les résidus alimentent nos fours (coques de café, enveloppes de riz et feuilles de maïs). En 2014, la biomasse représentait 38 % des combustibles utilisés, un pourcentage largement supérieur aux 30 % visés dans nos Ambitions Développement Durable 2020. (Voir *Combustibles alternatifs et recyclage*, p. 18.)

- La majeure partie de nos émissions de gaz à effet de serre est liée à la production de clinker (principal composant





du ciment) : pour alléger notre empreinte environnementale, nous devons donc réduire le volume de clinker nécessaire à la fabrication du ciment. Nous poursuivons sans relâche nos efforts à ce sujet, tout en continuant de répondre aux exigences de nos clients.

En plus d'améliorer la performance de nos sites, nous nous appuyons sur la R&D pour développer des ciments à plus faible teneur en carbone. L'objectif de ces recherches est de réduire l'empreinte de certains produits, mais aussi de proposer des solutions pouvant être produites à grande échelle, en adaptant les infrastructures de fabrication locales. La R&D peut également permettre d'améliorer la performance (dans certains pays, Lafarge encourage la modification des codes, normes et standards de construction pour faire accepter de nouveaux produits innovants à faible teneur en carbone).

- Nos équipes travaillent actuellement à la pré-industrialisation d'une nouvelle génération de ciments Aether® à faible teneur en carbone. Cette gamme offre des performances similaires au ciment Portland classique, pour de nombreuses applications, avec une empreinte carbone allégée de 25 à 30 %. Grâce à sa forte stabilité dimensionnelle, ce ciment constitue une alternative prometteuse pour les applications à faible retrait. En 2014, des chapes à base d'Aether® ont été testées dans nos centres de recherche et sur des sites clients.
- En partenariat avec la start-up américaine Solidia Technologies, nous travaillons à l'industrialisation d'une nouvelle solution capable de réduire de 70 % l'empreinte carbone du béton préfabriqué. Suite à un test confirmant la faisabilité de la production industrielle du ciment Solidia™ dans notre usine de Whitehall, aux États-Unis, et à une série d'essais auprès de clients utilisant du béton préfabriqué à l'automne 2014, sa commercialisation est en cours de préparation.

Ces améliorations de notre portefeuille de produits et de solutions répondent aux exigences du marché, mû par l'essor de l'urbanisation : construire des tours toujours plus hautes et performantes, ou des ponts et des infrastructures aussi gracieux que solides.

Scope 2

Notre responsabilité ne se limite pas au CO₂ directement émis par nos processus industriels (scope 1) : il est aussi de notre devoir de réduire nos émissions indirectes. Pour réduire celles liées à la production d'électricité (scope 2), nous recourons davantage aux énergies renouvelables, même si notre importante consommation rend cette tâche délicate : la mise en place de systèmes d'alimentation fonctionnant à partir d'énergies renouvelables entraîne une hausse de 25 à 30 % des dépenses de capital et, dans de nombreux pays émergents, le réseau électrique n'est pas suffisamment performant pour assurer l'alimentation de secours nécessaire à une cimenterie.

Parmi nos réussites, la mise en service, en 2005, d'un parc éolien couvrant l'ensemble des besoins en électricité de notre cimenterie de Tétouan, au Maroc. Toutefois, en raison de l'intensité capitalistique de tels projets, nous préférons investir en priorité dans l'amélioration de la production et du rendement, plutôt que de chercher à reproduire ce modèle. Nous achetons, dès que cela est faisable et économiquement viable, de l'énergie issue de sources plus durables.

Scope 3

Pour diminuer les émissions de CO₂ issues du transport de produits et de matériaux (scope 3), nous privilégions les voies ferroviaires et fluviales, plus sobres en énergie. Les projets sont menés pays par pays, avec notamment la mise en place de plates-formes d'approvisionnement dans la région des Grands Lacs, aux États-Unis, et en Île-de-France, et l'utilisation de véhicules de transport et de chantier consommant du biodiesel. À l'heure actuelle, le Groupe n'est doté d'aucune politique globale à ce sujet.

* Consolidé conformément à la norme financière IFRS11.



38%*

Teneur en biomasse de nos combustibles alternatifs en 2014, soit largement plus que les 30 % visés dans nos Ambitions 2020.

-30%

La nouvelle génération de ciments Aether® à faible teneur en carbone offre une performance similaire à un ciment classique, avec une empreinte carbone allégée de 25 à 30%.

PROMOUVOIR UNE POLITIQUE FORTE EN MATIÈRE DE CLIMAT ET D'ÉNERGIE

#climattitude /

C'est l'état d'esprit qui incarne l'ensemble de nos initiatives pour la lutte contre les changements climatiques.

Ardent défenseur de politiques énergétiques et climatiques responsables, Lafarge joue un rôle moteur dans des associations telles que la Table ronde des industriels européens (ERT) et le WBCSD.

Par ce biais, en élaborant des propositions de politiques et grâce à nos contacts quotidiens avec les autorités de différents marchés, nous avons encouragé la mise en place de politiques supprimant les subventions aux combustibles fossiles, fixant un prix pertinent pour le carbone tout en évitant les « transferts » vers d'autres législations plus clémentes, et favorisant la stabilité à long terme des prix pour éviter la volatilité des marchés carbone, préjudiciable aux investissements. Nous promovons également les politiques économiques stimulant la R&D nécessaire pour tendre vers un objectif ambitieux : zéro émission nette de CO₂ d'ici à 2100*.

En 2014, nous avons signé l'initiative de la Banque mondiale visant à « donner un prix au carbone », manifeste reconnaissant l'importance d'harmoniser le prix du carbone afin d'encourager les économies d'énergie. Dans ce cadre, Bruno Lafont, Président-Directeur général de Lafarge, a participé au forum du secteur privé qui s'est tenu lors du Sommet sur le climat de l'ONU, en septembre 2014. Cet événement a réuni des chefs d'État

et des leaders d'entreprises internationales et des sociétés civiles pour discuter du rôle que le secteur privé peut – et doit – jouer pour lutter contre le changement climatique, en préparation de la Conférence de l'ONU sur le climat (COP21) qui se déroulera à Paris en décembre 2015. C'est à travers notre participation à ces événements et au programme du WBCSD en matière de climat et d'énergie, que nous contribuons à développer des solutions concrètes, telles que la tarification du carbone.

Nous sommes convaincus que les politiques ne doivent pas se contenter de fixer des objectifs de réduction d'émissions de CO₂. Elles doivent encourager l'efficacité énergétique et l'innovation à chaque maillon de la chaîne de valeur, surtout dans le secteur du bâtiment. Ainsi, l'adoption de normes et de codes axés sur la performance énergétique des bâtiments, plutôt que sur l'utilisation de matériaux spécifiques, encouragerait davantage l'innovation et se traduirait par des réductions plus importantes des émissions de CO₂.

* Rapport GIEC ONU, novembre 2014.

PREMIER RAPPORT DU GIEC

Le CO₂ est identifié comme responsable de la moitié des émissions de gaz à effet de serre.

SOMMET DE LA TERRE À RIO DE JANEIRO

Début d'un programme de lutte contre le changement climatique, pour préserver la biodiversité et combattre la désertification.

PROTOCOLE DE KYOTO

Les pays industrialisés adoptent un protocole pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 5 % d'ici à 2012 (sur la base de 1990).

CONFÉRENCE CLIMAT DE COPENHAGUE

Les États échouent à conclure un accord sur les objectifs de réduction d'émissions.

CONFÉRENCE CLIMAT DE PARIS

Tous les États se réunissent à Paris pour finaliser un accord universel sur le climat.

1990

PREMIER PLAN GLOBAL SUR L'ÉNERGIE

En 1991, Lafarge lance son plan énergétique global, faisant partie de son premier plan technique sur trois ans.

1992

PARTENARIAT LAFARGE ET WWF

En 2001, Lafarge s'engage à réduire ses émissions de CO₂ par tonne de ciment de 20 % d'ici 2010 (sur la base de 1990).

1997

- 21 %

Lafarge atteint ses objectifs de réduction d'émissions avec un an d'avance.

2009

AMBITIONS 2020

Lafarge se fixe des objectifs de réduction d'émissions pour 2020.

- 26,4 %

Lafarge a réduit de 26,4 % ses émissions de CO₂ par tonne de ciment en 2014.

2015

- 33 %

C'est l'objectif de réduction d'émissions de CO₂ par tonne de ciment que s'est fixé Lafarge pour 2020.

2020

AMBITIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020 : ÉTAT DES LIEUX

CONTRIBUER À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE					
Objectif	Ambition	Performance		Avancées vers nos Ambitions	RÉF.
		2013	2014		
Enrichir la biodiversité : 100 % des carrières et des cimenteries seront dotées d'un Plan d'Actions Biodiversité (PAB) respectant les standards du Groupe d'ici à 2020 (d'ici à 2015 dans les zones de biodiversité sensibles localement).	2015	40 %	44,3 %	PAB en place dans la quasi-totalité des carrières à haute ¹ biodiversité et 48,4 % des carrières sensibles au niveau local ² .	p.20
Enrichir la biodiversité : 100 % des carrières seront dotées d'un plan de réhabilitation respectant les standards du Groupe d'ici à 2015.	2015	85,1 %	87,6 %	Le développement des plans de réhabilitation devra être accéléré en 2015, principalement pour l'activité ciment.	p.20
Continuer notre programme de réduction des émissions de CO₂ : Réduire de 33 % les émissions de CO ₂ par tonne de ciment d'ici à 2020, par rapport au niveau de 1990.	2020	- 25,9 %	- 26,4 %	La réduction globale a été amoindrie par la pénurie de gaz naturel dans certaines régions, qui a contraint le Groupe à utiliser des combustibles solides.	p.24
Poursuivre notre programme de réduction d'impact environnemental :					p.24
Réduire de 50 % par rapport à 2010 les émissions de poussières par tonne de clinker. Aucun four de nos cimenteries ne devra dépasser les 50 mg/Nm ³ .	2020	- 23,7 %	- 32,2 %	Progrès réalisés grâce à la poursuite des investissements dans les technologies de réduction des émissions.	
Réduire de 25 % par rapport à 2010 les émissions de NOx par tonne de clinker.	2020	- 16,9 %	- 24,5 %		
Réduire de 30 % par rapport à 2010 les émissions de SO ₂ par tonne de clinker.	2020	- 4 %	- 31,8 %		
Réduire de 30 % par rapport à 2010 les émissions de mercure par tonne de clinker ³ .	2020	24,3 mg/t	22,6 mg/t	Les efforts demeurent centrés sur les usines les plus émettrices.	
Promouvoir une gestion responsable du bassin localement : Mettre en œuvre une évaluation des risques liés à l'utilisation des ressources en eau pour 100 % des activités cimentières et de granulats d'ici à 2014.	2014	100 %	100 %	Méthodologie en place pour le dialogue avec les parties prenantes concernant la gestion locale de l'eau.	p.22
Promouvoir une gestion responsable du bassin localement : Pour 100 % des opérations dans les régions où notre activité a un impact sur les ressources en eau, développer avec les parties prenantes locales un plan de gestion de l'eau d'ici à 2020.	2020	-	33 %		
Améliorer l'efficacité des ressources : Fabriquer 20 % de nos bétons contenant des matériaux réutilisés ou recyclés ⁴ .	2020	0,1 %	0,3 %	Le déploiement à grande échelle reste un challenge.	p.18
Développer l'utilisation des combustibles non fossiles dans nos cimenteries : À périmètre consolidé, utiliser 50 % de combustibles non fossiles dans nos cimenteries d'ici à 2020 (dont 30 % de biomasse).	2020	17,2 %	20,7 %	La biomasse représente 38 % des combustibles alternatifs utilisés en 2014.	p.18

CONTRIBUER À LA CONSTRUCTION DURABLE

Objectif	Ambition	Performance 2013	Performance 2014	Avancées vers nos Ambitions	RÉF.
Proposer des solutions d'accès au logement : Faciliter l'accès à un logement abordable et durable pour 2 millions de personnes d'ici à 2020.	2020	120 000	300 000	Notre programme est désormais en place dans 18 pays.	p.34
Mettre sur le marché des nouveaux produits et services durables : Générer un chiffre d'affaires de 3 milliards d'euros par an en nouveaux produits et services durables.	2020	1,8 Md€	1,8 Md€	En 2015, le développement sera centré sur les bétons durables.	
Réduire l'empreinte environnementale des bâtiments : Contribuer à 500 projets de construction efficaces énergétiquement utilisant au moins un des systèmes Lafarge Efficient Building™ d'ici à 2020 ⁵ .	2020	-	54	Processus de reporting en cours d'amélioration.	
Promouvoir des solutions de construction durable pour les villes : Devenir membre actif des organismes de certification de la construction durable dans 35 pays d'ici à 2020.	2020	-	13	Davantage de pays font la promotion de la construction durable en cohérence avec leur contexte national.	

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Objectif	Ambition	Performance 2013	Performance 2014	Avancées vers nos Ambitions	RÉF.
Atteindre l'excellence en matière de santé et de sécurité :					p.28
Atteindre zéro accident mortel pour nos collaborateurs et nos sous-traitants d'ici à 2020.	2020	26	24	La sécurité sur la route demeure un risque majeur à maîtriser. La majorité des livraisons étant externalisées, ce nouvel indicateur est encore en cours de déploiement.	
Réduire de 60 % par rapport à 2013 le nombre d'accidents de la route par tranche d'un million de kilomètres parcourus.	2020	Employés : 0,69 Sous-traitants : 0,09	Employés : 0,68 Sous-traitants : 0,15		
Éviter les accidents du travail avec arrêt pour nos collaborateurs et nos sous-traitants d'ici à 2020.	2020	0,49	0,49	Plafonnement de la performance nécessitant un recentrage des actions.	
Encourager l'accès des femmes à des postes de direction : Avoir 35 % des postes de direction occupés par des femmes d'ici à 2020.	2020	18,6 %	19,2 %	Doublement du nombre de femmes à des postes de direction au cours des 10 dernières années.	p.32
Contribuer au développement des communautés sur la base du volontariat : Consacrer un million d'heures au volontariat chaque année pour contribuer à des projets sélectionnés localement d'ici à 2020.	2020	57 000	118 000	Le volontariat contribue à équilibrer les contributions financières et les contributions non financières.	p.30
Être moteur du développement socio-économique local : Développer un plan local de création d'emplois et d'éducation dans 75 % de nos pays.	2020	37 %	44 %	Déploiement tiré par les pays émergents.	p.30
Améliorer les relations avec les parties prenantes : 100 % des pays seront dotés d'un plan de relation avec les parties prenantes.	2020	20 %	29 %	Renforcement des relations avec les parties prenantes dans les sites du Groupe les plus importants.	p.30
S'assurer que notre chaîne d'approvisionnement respecte les principes du Pacte mondial de l'ONU : Recours à une analyse des risques potentiels (pays, produit, profil de la société) afin d'identifier les fournisseurs qui requièrent un suivi plus détaillé de leur performance. Des actions correctives seront engagées si nécessaire. Cible : 80 % du volume d'achats évalué sur les aspects développement durable d'ici à 2020.	2020	10 %	25 %	Les premières évaluations réalisées par un tiers ont porté sur nos fournisseurs les plus importants.	p.39

(1) Carrières dans un rayon de 500 mètres autour d'une zone UICN I à VI, Ramsar, IBA, Natura 2000, classée au Patrimoine mondial - G4-EN11. / (2) Carrières dans un rayon de 500 mètres autour de zones sensibles localement, carrières abritant des espèces protégées, et carrières abritant des grottes naturelles. / (3) La cible 2020 a été fixée en référence à la valeur de 31,7 mg par tonne de clinker, à laquelle a été appliqué un objectif de réduction de 30 % suite à un benchmark interne. Cette valeur de référence de 31,7 mg/tonne a été publiée dans le Rapport Développement Durable 2012. / (4) G4-EN2. / (5) G4-EN7.



GÉRER NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE



Pionniers du développement durable, nous poursuivons depuis plus de vingt ans d'ambitieux objectifs pour réduire notre impact sur la planète et ses ressources naturelles. Grâce à nos Ambitions Développement Durable, nous avons déjà réduit considérablement notre consommation de matières premières en développant le recours aux matières recyclées et en encourageant l'utilisation de combustibles alternatifs dans nos sites de production. Aujourd'hui, ces derniers représentent près de 20,7 %* de notre mix énergétique ; un taux que nous prévoyons de porter à 50 % d'ici 2020. Enfin, nous encourageons une gestion responsable de l'eau pour économiser cette ressource rare dans les zones arides.

Gérer notre empreinte environnementale signifie également préserver l'équilibre fragile de notre planète. Nous avons donc mis en place des plans de réhabilitation de nos carrières et d'amélioration de la biodiversité. De même, nous nous efforçons de diminuer nos émissions pour lutter contre le réchauffement climatique et de protéger la qualité de l'air.

* Pourcentage consolidé conformément à la norme financière IFRS11.

Photo : Politique de pureté de l'air adoptée par la cimenterie d'Arcos, au Brésil, pour limiter les émissions de poussières fugitives.

18 **Combustibles
alternatifs et recyclage**

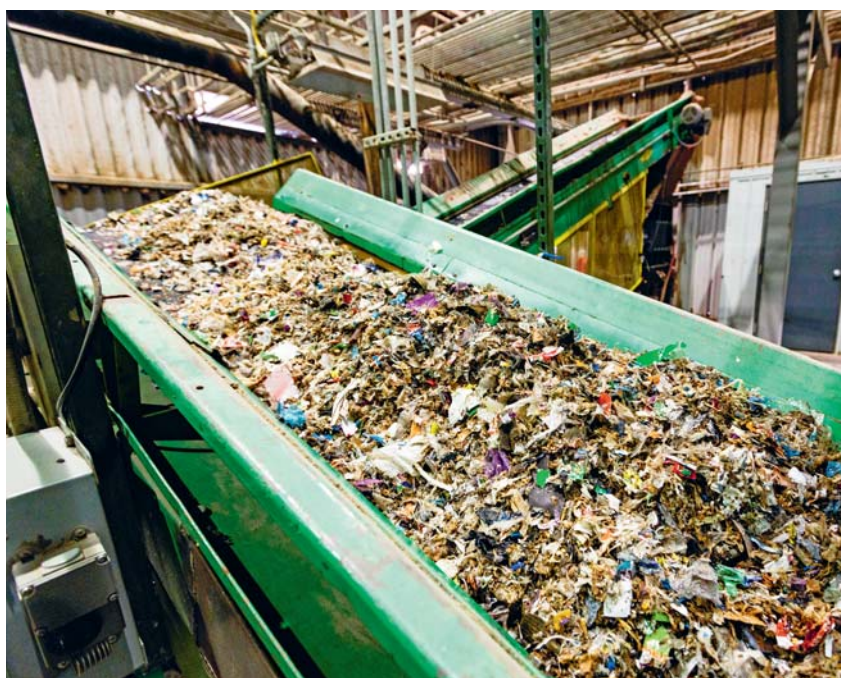
20 **Biodiversité**

22 **Eau**

24 **Émissions**

COMBUSTIBLES ALTERNATIFS ET RECYCLAGE

Pour réduire notre consommation de ressources non renouvelables, nous utilisons des déchets industriels, municipaux et agricoles convertis en combustibles pour alimenter nos fours à ciment et réutilisons des déchets de construction et de démolition pour développer notre offre de granulats et bétons recyclés¹.



Unité de traitement des déchets en combustibles alternatifs dans notre cimenterie de Davenport (Iowa, États-Unis).

Notre utilisation de combustibles alternatifs a atteint un niveau record en 2014, avec un taux de substitution moyen de 20,7 %, dont 38,1 % issus de biomasse. La part de ces combustibles dans le mix énergétique a doublé ces quatre dernières années, une tendance qui ne cesse de s'amplifier : 16 pays ont atteint un taux de substitution supérieur ou égal à 30 % au cours de l'année.

DES PROJETS ADAPTÉS AUX PARTICULARITÉS LOCALES

Les déchets étant approvisionnés localement, chaque projet doit être adapté au contexte local spécifique. Les principales sources de combustibles

alternatifs sont les résidus industriels dans les pays matures et, de manière croissante, les déchets municipaux dans les économies émergentes. La gestion des déchets est un enjeu de plus en plus important dans de nombreux pays qui peuvent se trouver confrontés à un manque d'infrastructures de traitement. Nos cimenteries constituent un moyen sûr et écologique de valoriser ces déchets. En outre, ces sources de combustibles alternatifs assurent à long terme l'alimentation en énergie de nos sites et accroissent leur compétitivité, tout en contribuant au développement économique local par la création d'emplois. Après le lancement de deux projets

GRI : ÉLÉMENTS D'INFORMATION

- 1. G4-DMA : matières
- 1. G4-DMA : gestion responsable des matériaux
- 2. G4-EN2

16

pays ont atteint un taux de substitution en combustibles alternatifs supérieur ou égal à 30 %.

9 millions

de tonnes de granulats recyclés ont été vendues en 2014.

ÉTUDE DE CAS



DES GRANULATS RECYCLÉS POUR DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES AU QATAR

Le Qatar veut investir 40 % de son budget dans de nouvelles infrastructures en vue de la Coupe du monde de la FIFA 2022 et pour concrétiser sa politique de développement *Vision Nationale 2030*. Mais le pays est confronté à une pénurie de matériaux de construction ; la plupart des granulats sont importés à un coût très élevé. Les autorités qatariennes ont donc modifié

les codes du bâtiment pour autoriser l'utilisation de granulats recyclés. En 2014, pour répondre à cette nouvelle demande, nous avons investi dans de nouveaux centres de recyclage, qui ont permis de fournir au Qatar 667 000 t de granulats recyclés sur l'année. Un accomplissement majeur pour Lafarge et le secteur des matériaux recyclés, dans cette région aux besoins importants

et qui n'avait encore jamais utilisé de granulats recyclés. En 2015, l'équipe locale lancera une gamme de béton recyclé. Objectif : vendre 100 000 m³ de béton recyclé et 1 million de tonnes de granulats recyclés. Et nous veillons à ce que nos activités et celles de nos sous-traitants au Qatar respectent scrupuleusement nos politiques de droits de l'homme.

importants de traitement de déchets municipaux en Irak et en Égypte en 2013, des études ont été lancées en 2014 pour analyser la faisabilité de projets similaires au Nigeria, au Kenya, en Zambie, au Maroc, en Tanzanie, en Chine, en Russie et au Brésil.

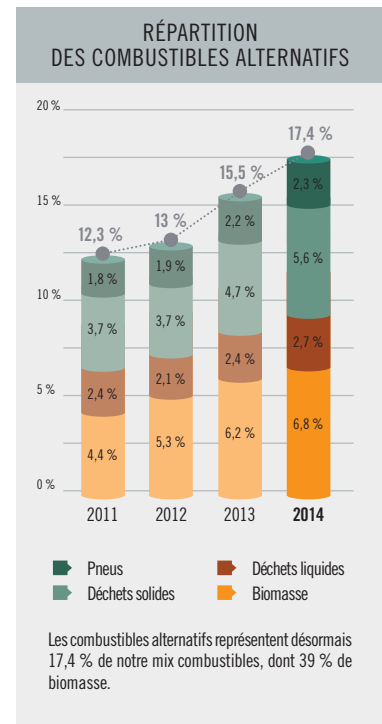
Notre utilisation de biomasse a continué de croître en Afrique subsaharienne, grâce à des projets d'agroforesterie à grande échelle. Développés en partenariat avec des experts externes tels que le Centre international pour la recherche en agroforesterie (ICRAF) et avec les communautés locales, ces projets encouragent une production agricole locale, dont les résidus, sources de biomasse, servent de combustibles pour alimenter les fours. En novembre 2014, nous avons signé un protocole d'entente avec le gouvernement de l'État d'Ogun, au Nigeria, pour étudier la faisabilité d'un projet de reforestation et de développement de petits propriétaires sur plus de 100 000 hectares. La direction de l'Écologie Industrielle de Lafarge et la Commission des Forêts de l'État d'Ogun examineront les différentes possibilités d'exploiter le potentiel de ce territoire dont des programmes agroforestiers à grande et à petite échelle. Des projets similaires sont aussi à l'étude en Tanzanie, en Ouganda et au Kenya. Il n'est pas toujours évident de remplacer les combustibles conventionnels par de la biomasse ou des déchets municipaux. Ce type de projet nécessite souvent de mobiliser de nombreux acteurs, des investissements à long terme et, parfois, d'adapter les processus industriels à ces nouveaux combustibles. Ces difficultés sont contrebalancées par de nombreux atouts : approvisionnement durable en énergie, accroissement de la compétitivité de la cimenterie et renforcement des liens avec les communautés locales.

DÉVELOPPER NOTRE OFFRE DE PRODUITS RECYCLÉS

En 2013, nous avons lancé un programme visant à accroître l'utilisation de granulats recyclés, purs ou pour fabriquer du béton, afin de préserver les ressources naturelles. En 2014, nous avons vendu 9 millions de tonnes de granulats recyclés. Ce résultat nous rapproche

de notre objectif, qui est d'en commercialiser 15 millions de tonnes par an d'ici 2020. En plus de cette hausse des ventes dans des pays développés tels que la France et le Canada, nous sommes les premiers à avoir proposé des granulats recyclés sur des marchés émergents tels que le Brésil et le Qatar, grâce à de nouvelles installations de recyclage. Les ventes de granulats recyclés de haute qualité aggneo™ ont continué de croître. Ceux-ci sont adaptés aux applications des chantiers routiers, voiries et systèmes de drainage. Des services aggneo™ de déblaiement de décombres et de gravats inertes sur des sites clients ont également été lancés en France. Le développement des bétons recyclés se heurte à deux types de difficultés : les contraintes réglementaires et les réticences du marché. Toutefois, en France et au Canada (deux de nos principaux marchés), nous commercialisons tous les mois du béton fabriqué à partir de granulats recyclés, ce qui a représenté environ 108 000 m³ sur l'année. Bien que ce résultat ne représente que 0,3 % du volume total des ventes², il a triplé par rapport à 2013. ◀

* Consolidé conformément à la norme financière IFRS11 (pourcentage consolidé pour les entités placées sous le contrôle du Groupe : 17,4 %).



BIODIVERSITÉ



Ancienne carrière de calcaire de Volos convertie en pépinière, à Almyros (région de Thessalie, en Grèce).

636

hectares de carrières en activité réhabilités en 2014.

99,3%

des carrières à forte biodiversité sont dotées d'un PAB.

Nous gérons la biodiversité sur chacun de nos sites. Nous travaillons avec des experts et les parties prenantes locales pour protéger le capital naturel et assurer la pérennité de nos permis d'exploitation. En 2014, nous avons lancé notre stratégie biodiversité, qui vise un impact net positif¹.

Nos activités peuvent avoir des répercussions à la fois positives et négatives sur la biodiversité. Cette année encore, Lafarge a continué de développer de nouveaux outils et recommandations pour aider ses sites à mieux gérer la biodiversité et réhabiliter les carrières.

PLANS DE RÉHABILITATION POUR LES CARRIÈRES

Toutes les carrières font l'objet d'une évaluation à partir des données de l'outil intégré d'évaluation de la biodiversité (IBAT) et des systèmes d'information géographique afin d'identifier les sites présentant une forte biodiversité (dans un rayon de 500 mètres autour d'une zone UICN I à VI, Ramsar, IBA, Natura 2000 ou d'un site classé au Patrimoine mondial²). Ces sites, qui représentent 22,1 %³ de nos carrières, ont tous mis en place un Plan d'Actions Biodiversité⁴ (PAB), à l'exception d'une carrière dont l'activité avait été interrompue

et qui a repris en 2014. La sensibilité locale des sites est aussi évaluée (proximité d'espèces ou d'habitats protégés et de grottes naturelles). Ces sites représentent 19,1 % de nos carrières. 48,4 % d'entre eux ont mis en place un PAB. En 2015, tous devront en être dotés. Lafarge s'est également fixé pour objectif de pourvoir toutes ses carrières d'un plan de réhabilitation d'ici 2015 et d'un PAB d'ici 2020. À la fin de 2014, 87,6 % de nos carrières avaient mis en place un plan de réhabilitation et plus de 636 hectares^{2,5} avaient été réhabilités. Le développement de ces plans devra être accéléré en 2015, principalement dans nos cimenteries. 44,3 % de nos carrières sont aujourd'hui dotées d'un PAB, signe que nous sommes en bonne voie pour atteindre notre objectif. Pour définir leurs PAB, nous encourageons nos sites à nouer des relations avec les ONG, les universités et les parties prenantes locales pour mieux gérer la biodiversité⁶. Partout

GRI : ÉLÉMENTS D'INFORMATION

1. G4-DMA : biodiversité	5. MM1
2. G4-EN13	6. G4-25
3. G4-EN11	7. G4-14
4. MM2	8. G4-EN12

dans le monde, nous recensons de nombreux exemples réussis de ces partenariats qui visent, entre autres, à sensibiliser les communautés locales et nos collaborateurs à l'importance de préserver la biodiversité.

NOTRE STRATÉGIE BIODIVERSITÉ

Nous avons lancé notre stratégie biodiversité le 22 mai, à l'occasion de la Journée mondiale de la biodiversité. Élaborée en partenariat avec le WWF et le panel consultatif sur la biodiversité du Groupe, cette stratégie engage Lafarge à ne pas ouvrir de nouvelles carrières dans des zones protégées UICN I et III (une première pour le secteur) ni dans des sites classés au Patrimoine mondial⁷. Nous souhaitons aussi avoir un impact net positif pour la biodiversité, en comparant les types d'habitats présents avant l'installation d'une carrière et après sa réhabilitation. Une méthodologie interne est en cours de finalisation à ce sujet. Enfin, des recommandations internes sur la gestion de la biodiversité en milieu calcaire, notamment dans les grottes naturelles, ont été publiées en 2014. Elles seront testées dans les 12 prochains mois.

TISSER DES LIENS ÉTROITS AVEC LES PARTIES PRENANTES

Nous collaborons avec nos parties prenantes pour mieux gérer la biodiversité. Nous cherchons

également à informer les communautés locales en créant des sentiers de randonnée ou en invitant les écoles, les universités, les habitants et des groupes de jeunes à participer à des projets de protection de la nature sur nos sites. Il est parfois délicat de répondre à toutes les attentes des différents groupes de parties prenantes. Ainsi, à Kanthan, en Malaisie, un groupe de parties prenantes s'est opposé à l'extension de notre carrière⁸. Le PAB facilite l'obtention des permis d'exploitation à venir et permet de développer de futurs plans de réhabilitation pour éviter, ou du moins atténuer, notre impact sur les habitats et les espèces. Cet outil a été retenu par le Wildlife Habitat Council pour son nouveau programme de certification. De même, nous avons fortement contribué à l'élaboration des recommandations de l'Initiative ciment pour le développement durable (CSI) en matière de PAB. Lafarge a été invité à intervenir sur la biodiversité à plusieurs reprises en 2014, notamment lors de la cérémonie de lancement des recommandations PAB du CSI, au Congrès national sur l'environnement à Barcelone et au colloque du Wildlife Habitat Council à Baltimore, aux États-Unis. ◀

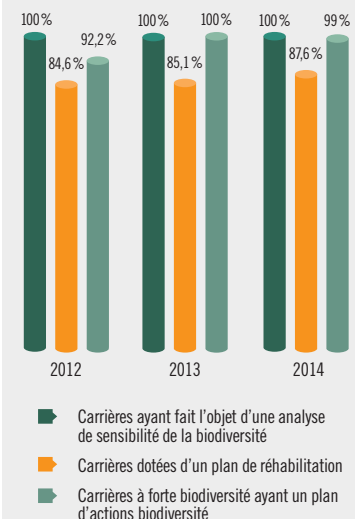
* www.lafarge/rddweblinks

ÉTUDE DE CAS⁸**CARRIÈRE DE SAN CARLOS : PRÉSERVER L'HÉRITAGE NATUREL**

Lafarge a pris la direction de la carrière de San Carlos, dans une importante zone volcanique de Campo de Calatrava, en Espagne. L'université de Castilla-La Manche et des ONG locales craignaient que son exploitation ne détruise des formations volcaniques. Un dialogue a été noué avec des scientifiques et des parties

prenantes, et des visites du site ont été organisées pour trouver le moyen de poursuivre l'exploitation de la carrière tout en préservant l'héritage naturel des lieux. Les travaux d'extraction ont mis au jour des formations volcaniques qui ont permis aux étudiants d'approfondir leurs recherches. Après des discussions avec l'université et les ONG, il a été

convenu qu'une partie de la carrière serait préservée et qu'un musée en plein air ouvrirait en 2015. Cette attraction touristique sera source de développement local, de revenus et d'emplois. Nous avons aussi aménagé des sites de nidification pour rapaces au sein de la carrière et pris des mesures pour enrichir la biodiversité locale.

BIODIVERSITÉ ET CARRIÈRES EN ACTIVITÉ

EAU

28 % de notre production de ciment se trouve dans des régions confrontées à des pénuries d'eau. Nous nous engageons à réduire notre empreinte hydrique et à promouvoir une consommation responsable, partout où nous opérons¹.

Nos efforts nous ont permis de réduire notre consommation d'eau par tonne de ciment de 14 % depuis 2010. Si 72 % de nos sites sont dotés de systèmes de recyclage de l'eau², plusieurs pistes d'amélioration restent à explorer pour réutiliser encore davantage l'eau dans nos usines de granulats et de béton prêt à l'emploi³.

AVANCÉE DE NOTRE PROGRAMME EAU

Notre ambition est de réduire l'empreinte hydrique de nos activités dans les régions arides et de promouvoir une gestion de l'eau plus responsable dans l'ensemble des bassins hydriques. Cela passe par trois biais : faciliter l'accès à l'eau, contribuer à en améliorer la qualité et sensibiliser le grand public à ces questions. Nous nous servons également de nos carrières pour promouvoir les habitats aquatiques et les activités de loisirs.

Suite à l'évaluation du risque hydrique de tous

nos sites ciment et granulats, nous avons identifié plusieurs axes prioritaires : collecte des eaux de pluie, recyclage et réutilisation des eaux usées. Un tiers des sites identifiés comme sensibles ont défini un plan d'action⁴ et engagé des initiatives avec les parties prenantes locales. Lafarge a mis en place des partenariats locaux avec le WWF aux Philippines et en Ouganda, pour répertorier les caractéristiques des bassins hydriques afin d'assurer un meilleur partage des ressources en eau avec les populations et de sensibiliser à ces questions par le biais de formations. En 2014, Lafarge a participé au programme consacré à l'eau du Carbon Disclosure Project.

PRIORITÉ AUX ZONES EN PÉNURIE D'EAU

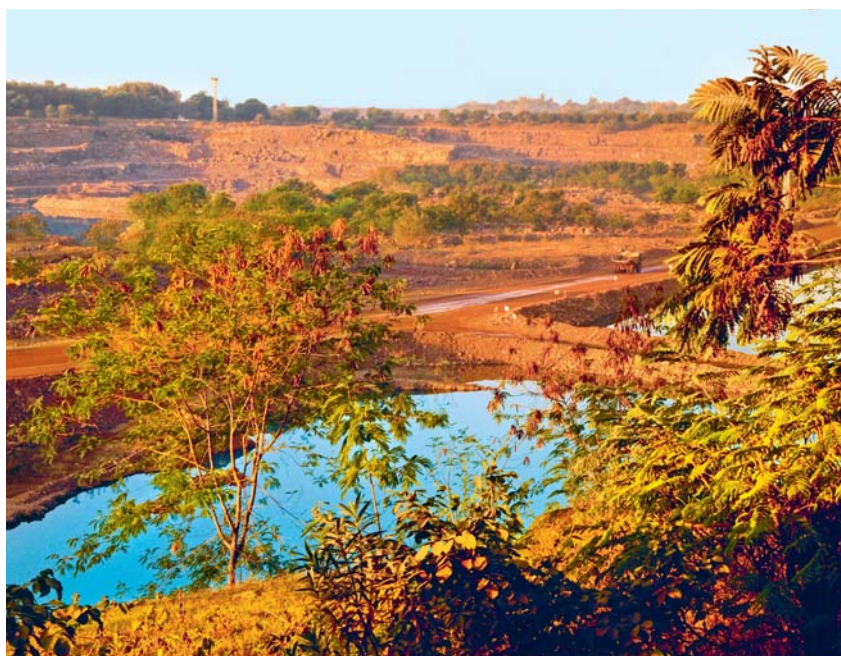
Les efforts de maîtrise de la consommation d'eau se concentrent sur les régions en pénurie d'eau, qui sont également des régions de croissance. La stratégie eau de Lafarge consiste à recycler au maximum les eaux usées et à recueillir les

72 %

de nos sites sont équipés de systèmes de recyclage de l'eau.

116

litres d'eau douce consommés par tonne de ciment dans les régions en pénurie d'eau.



Ancienne carrière convertie en bassin de récupération et de stockage de l'eau de pluie à Arasmeta (État du Chhattisgarh, en Inde).

GRI : ÉLÉMENTS D'INFORMATION

- | | |
|-----------------|------------|
| 1. G4-21 | 2. G4-EN10 |
| 1. G4-DMA : eau | 3. G4-EN2 |

eaux de pluie, tant pour un usage interne que pour pourvoir aux besoins agricoles locaux. En moyenne, la consommation d'eau douce est deux fois plus faible dans les zones en pénurie d'eau que dans les régions où cette ressource est abondante ou suffisante. Notre production devrait augmenter d'ici 2020 dans les zones en pénurie d'eau. Conformément au protocole du CSI sur le reporting de l'eau, publié en 2014, notre consommation d'eau douce, publiée ici pour la première fois, ne tient pas compte des eaux usées recyclées, des eaux saumâtres ni des eaux de pluie recueillies.

GARANTIR UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

L'Inde constitue un bon exemple de déploiement du programme du Groupe. L'eau est incluse dans le Plan national d'action sur le changement climatique pour protéger l'eau, réduire les gaspillages, contrôler l'irrigation et les inondations et garantir une distribution plus équitable. Quand elle est disponible, cette ressource n'est pas toujours potable. Nos deux cimenteries d'Arasmeta et de Sonadih dans l'État de Chhattisgarh, situées en zone sensible, ont réalisé des audits techniques et identifié les caractéristiques de leur bassin hydrique. Elles ont transformé des puits miniers épuisés en étangs pour recueillir et stocker les eaux de pluie. Celles-ci servent aux activités d'extraction, à humidifier les routes pour éviter les émissions de poussières, et à arroser la végétation alentour. En outre, ces étangs contribuent à régénérer la nappe phréatique et à développer la biodiversité car les bassins abritent une flore et une faune très variées. Les eaux pluviales sont également récupérées sur les toits des usines et des faubourgs environnants pour accroître les réserves d'eau disponibles. Pour éviter le gaspillage, des canalisations souterraines ont été installées pour empêcher les fuites, et des séparateurs permettent de réutiliser les eaux traitées pour nettoyer les véhicules.

À Arasmeta, Lafarge a ouvert une centrale de traitement des eaux domestiques usées, qui sont ensuite réutilisées à des fins horticoles.



ÉTUDE DE CAS

FACILITER L'ACCÈS À L'EAU POTABLE POUR DES ÉLÈVES D'AFRIQUE DU SUD

En 2014, notre collaboration étroite avec les communautés autour de notre usine de Mpumalanga, dans le nord de l'Afrique du Sud, a permis d'identifier un besoin important : équiper des écoles d'un accès à l'eau potable. L'objectif était d'éviter la propagation de maladies transmises par l'eau tout en simplifiant le quotidien des élèves :

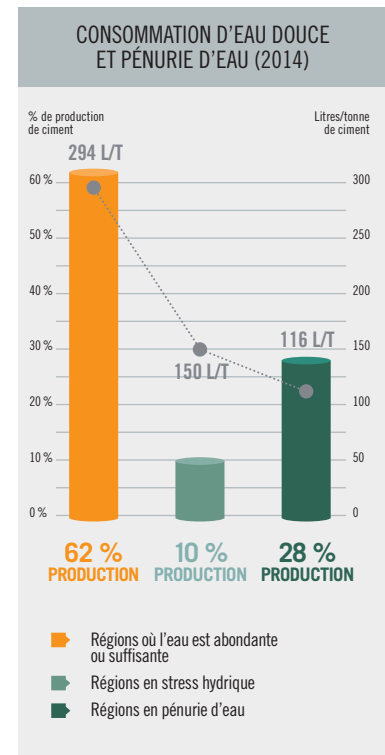
beaucoup d'entre eux étaient obligés de parcourir de longues distances pour aller chercher de l'eau aux sources environnantes, ce qui les empêchait d'assister aux cours. Quatre écoles ont été sélectionnées. Lafarge s'est allié à la fondation Autotec et au département régional d'enseignement pour financer le forage de puits et installer dans chaque

établissement un système d'alimentation en eau potable, régulièrement analysée en laboratoire. Autour de chaque puits, nous avons utilisé notre béton drainant Hydromedia™ pour permettre l'écoulement de l'eau, éviter la formation de boue et préserver la propreté des points d'eau. Loin d'être gaspillée, l'eau est ensuite réacheminée vers le jardin.

RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS LOCALES

Parmi les défis à relever, l'inadéquation des systèmes d'évacuation, conjuguée à une absence de sensibilisation du grand public, peut aboutir à une contamination des ressources en eau, notamment dans les régions rurales. En Inde, des programmes ont été mis en place pour entretenir et rénover des pompes manuelles utilisées par environ 1 200 personnes, en partenariat avec une équipe d'experts en hydrogéologie d'Action for Food Production (Afpro). 28 jeunes ont été formés et ont reçu les outils nécessaires pour réparer ces installations et en assurer l'entretien courant. Grâce au programme de volontariat de Lafarge, les salariés ont également participé à la supervision de projets d'approfondissement des plans d'eau dans les villages environnants, afin d'améliorer la capacité de stockage des eaux pluviales, de mieux gérer les eaux d'orage et d'inondation et de contribuer à la régénération de la nappe phréatique. ◆

* Y compris audit technique de l'eau et description des caractéristiques du bassin.



ÉMISSIONS

Fidèles à nos engagements en faveur de l'environnement et des communautés voisines de nos sites, nous nous sommes fixé des objectifs ambitieux de réduction de nos émissions¹.

Notre volonté de réduire nos émissions fait partie de notre programme de développement durable depuis de longues années. Depuis l'annonce de nos objectifs en 2001 – un engagement sans précédent dans notre secteur – nous avons maintenu la publication de nos émissions de CO₂. En 2014, le Carbon Disclosure Project (CDP) nous a attribué une note de 84 sur 100 en matière de transparence et B pour notre performance.

RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS DIRECTES

En 2014, nous avons réduit nos émissions de CO₂ de 4 kg par tonne de ciment par rapport à 2013, soit 32 millions de tonnes d'émissions de CO₂ évitées sur l'année² par rapport à 1990 (année de référence). Plusieurs mesures ont permis d'aboutir à cette baisse des émissions du scope 1³ : amélioration de la performance énergétique des fours pour réduire la quantité d'énergie nécessaire par tonne de clinker produite⁴, hausse de 8 % de la part de biomasse dans les combustibles alternatifs remplaçant les combustibles conventionnels, et développement des ventes de ciments à faible teneur en carbone. Ces derniers sont fabriqués en remplaçant une partie du clinker par des adjuvants minéraux ou des produits cimentiers. Nos efforts de réduction ont toutefois souffert de la pénurie de gaz naturel dans certaines régions en 2014, qui nous a forcés à recourir davantage aux combustibles solides.

DÉVELOPPER DES CIMENTS À FAIBLE TENEUR EN CARBONE

Nous poursuivons nos recherches sur de nouveaux produits innovants plus écologiques, tels qu'Aether®, une nouvelle génération de ciments à faible teneur en carbone, dont l'empreinte environnementale est de 25 à 30 % inférieure à celle d'un ciment Portland classique. Nous continuons de travailler avec la start-up américaine Solidia Technologies sur une nouvelle solution de béton préfabriqué, capable de réduire son empreinte carbone de 70 %.

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS INDIRECTES

Les émissions du scope 2, qui couvrent principalement les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité de nos sites, sont restées stables par rapport à 2013, à 8,7 millions de tonnes⁵. Il est difficile de lutter contre ces émissions sans investissement majeur ; nous accordons la priorité à l'amélioration du rendement énergétique et de la productivité. Les émissions du scope 3, induites par nos activités (transport de nos produits, entre autres), ont été de 2,6 millions de tonnes⁶, un résultat proche de celui de 2013.

POUR SUIVRE NOS RÉDUCTIONS SUR LES AUTRES ÉMISSIONS

Nos Ambitions Développement Durable 2020 fixent d'importants objectifs de réduction d'autres substances émises par la fabrication de ciment : oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre (SO₂), poussières et mercure. L'installation de nouveaux dispositifs antipollution a permis de faire reculer les émissions de ces quatre polluants par rapport à 2010. Pour ce faire, nous avons concentré nos efforts sur les cimenteries dont les émissions étaient les plus élevées. Ainsi, la technologie de réduction catalytique sélective (SCR) installée à l'usine de Joppa, aux États-Unis, a permis de réduire les émissions de NOx de 80 %, tandis qu'un système d'épuration des gaz, à l'usine d'Alpena, permettra d'atteindre une baisse de 90 % des émissions de SO₂, ce qui aidera ainsi l'Amérique du Nord à avancer considérablement vers ses objectifs. Nous avons également investi dans une technologie de réduction des émissions de poussières dans des cimenteries au Zimbabwe, en Algérie, au Cameroun et au Brésil. ◆

GRI : ÉLÉMENTS D'INFORMATION

1. G4-DMA : émissions
1. G4-21
2. G4-EN19
3. G4-EN27
4. G4-DMA : énergie
5. G4-EN16
6. G4-EN17
6. G4-EN30
7. G4-EN15

DES PROGRÈS CONTINUS DANS LA RÉDUCTION DE NOS ÉMISSIONS

1

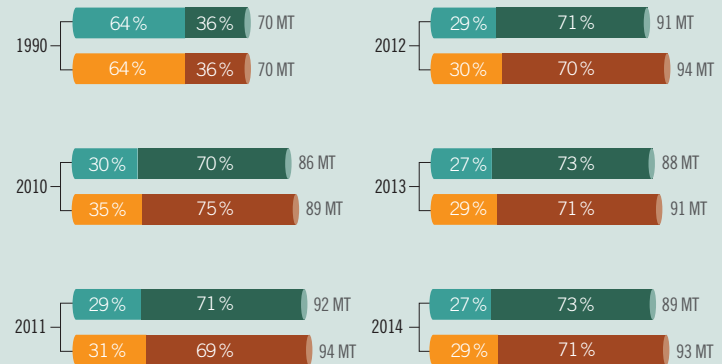
ÉMISSIONS NETTES ET BRUTES DE CO₂⁷ (EN MILLIONS DE TONNES)

(Les émissions nettes ne tiennent pas compte du CO₂ émis par l'utilisation de déchets comme combustibles.)

En 2014, nos émissions brutes de CO₂ par tonne de ciment ont diminué de 23,9 % par rapport à 1990. Nos émissions nettes ont diminué de 26 %.

Émissions nettes CO₂ | Émissions brutes CO₂

- marché développé
- marché émergent
- marché développé
- marché émergent



2

INTENSITÉ CLINKER (% DE CLINKER DANS LE CIMENT)

Le clinker est le principal composant du ciment. Il est obtenu en portant les matières premières du ciment à 1 450 °C. En réduisant le taux de clinker, nous pouvons donc réduire nos émissions de CO₂ par tonne de produit. Depuis 1990, cette part a diminué de 15 %.



3

ÉMISSIONS DE NO_x, DE SO₂ ET DE POUSSIÈRES (g/t DE CLINKER)

■ Émissions de NO_x
Les émissions spécifiques ont baissé de 24 % depuis 2010, ce qui nous rapproche de notre objectif de 25 % pour 2020.

■ Émissions de SO₂
Notre objectif pour 2020 (- 30 %) a été dépassé, avec une baisse de 32 % obtenue depuis 2010.

■ Émissions de poussières
Ces quatre dernières années, ces émissions ont diminué de 32 %. L'objectif 2020 est de les réduire de moitié par rapport à 2010.





CRÉER DE LA VALEUR PARTAGÉE POUR NOS PARTIES PRENANTES



Groupe industriel avec un fort ancrage local, Lafarge endosse une responsabilité particulière envers toutes ses parties prenantes. La santé et la sécurité de nos collaborateurs et de nos sous-traitants restent notre priorité absolue : nous visons le « zéro accident ». Nous portons également une grande attention aux communautés vivant à proximité de nos sites. Partout où nous opérons, nous favorisons la création d'emplois locaux et, plus largement, le développement socio-économique de ces populations. Conçus en partenariat avec les acteurs locaux, nos programmes sont soutenus par nos collaborateurs, notamment par le biais de notre politique de volontariat. Nos efforts en matière d'innovation se concentrent particulièrement sur le développement de solutions commerciales inclusives, à l'instar du logement abordable, afin de permettre à chaque habitant des villes l'accès à un logement décent. Notre ambition est de créer de la valeur pour la société dans son ensemble.

Photo : Enfants devant des maisons construites par la National Housing Authority, en partenariat avec Lafarge, pour réhabiliter l'habitat après le typhon Yolanda et le tremblement de terre de Bohol, à Naic (province de Cavite, Philippines).

28 Santé et sécurité
30 Développement des communautés

32 Diversité & développement des collaborateurs
34 Logement abordable

SANTÉ ET SÉCURITÉ

La santé et la sécurité de nos collaborateurs et de nos sous-traitants sont notre priorité numéro un. Atteindre le « zéro accident mortel » constitue de fait une nécessité absolue¹.



Depuis 2009, le centre de formation à la santé et à la sécurité de Lafarge, ouvert à nos collaborateurs, nos sous-traitants et autres entreprises, a accueilli plus de 11 000 personnes à Okke (Gangwon-do, Corée du Sud).

En accordant une priorité absolue à la santé et à la sécurité, et en allouant des ressources significatives, nous avons réduit le nombre d'accidents mortels et d'accidents professionnels. En 2015, nous poursuivrons notre action pour atteindre l'objectif du « zéro accident mortel ». Nous déployons, par ailleurs, un programme pour contrôler l'exposition aux risques sanitaires sur nos sites grâce à une évaluation exhaustive.

VERS UNE EXCELLENCE MONDIALE

Les données 2014 révèlent que l'évolution de notre performance s'est stabilisée ces deux dernières années comparée aux améliorations observées au fil des ans. 24 accidents mortels ont été recensés, touchant des collaborateurs, des sous-traitants et des tiers : une réduction marginale par rapport aux 26 accidents mortels enregistrés en 2013. Chaque décès reste intolérable. Le Directeur général ou un membre du Comité

exécutif assiste à chaque analyse d'accident mortel afin de garantir l'identification et le partage des enseignements et d'éviter ainsi que ce type d'accident ne se reproduise. La sécurité routière reste prioritaire, avec notamment le déploiement des recommandations du Groupe en la matière. Notre système de management de la santé et de la sécurité reste notre premier support pour l'amélioration continue de notre performance. Il intègre 10 éléments clés autour de la gestion de la santé et de la sécurité sur tous nos sites, et englobe les aspects liés au comportement. Il a fait l'objet d'une mise à jour en 2014 pour intégrer les principaux risques industriels et les questions sanitaires de premier plan. Par ailleurs, un programme exhaustif d'audit à l'échelle du Groupe garantit la mise en place des systèmes de management. En 2014, 60 audits ont été menés (90 depuis 2013). Plus de 400 personnes y ont participé sur le terrain, et les directeurs opérationnels et des différentes

GRI : ÉLÉMENTS D'INFORMATION

1. G4-DMA : santé et sécurité au travail
2. G4-LA7

0,49

Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail en 2014 pour les collaborateurs et les sous-traitants.

84%

des pays ont développé un système d'accès à la santé.

fonctions ont accompagné les professionnels Santé & Sécurité afin d'approfondir leur expertise. Les principaux défis identifiés concernent les écarts de mise en œuvre des standards d'isolation énergétique et de travail en hauteur, la gestion de la circulation, le comportement des sous-traitants et l'assurance que des programmes d'évaluation des risques sont en place. Ces audits servent aussi à identifier et partager les bonnes pratiques : implication et reconnaissance des collaborateurs, amélioration des aides apportées aux différents postes dans l'appréhension des risques, gestion de la sécurité des sous-traitants et du travail seul en conditions sécurisées. Chaque audit débouche sur un plan d'action pour le pays et ses sites, conjuguant amélioration continue et réduction des risques. L'équipe Santé & Sécurité centrale garantit que les actions sont achevées dans les délais. 35 pays ont mené des audits et 80 missions sont planifiées pour 2015 dans 34 pays, dont 9 entrent dans le programme. Objectif : couvrir tous les sites ou groupements d'ici la fin de l'année.

RENFORCER LE LEADERSHIP

En complément d'un déploiement rigoureux du système de management de la santé et de la sécurité, nous continuons d'insister sur le rôle du leadership et du comportement individuel pour assurer la sécurité des opérations. Le déploiement de cette méthode s'opère à plusieurs niveaux. Le Club Excellence Santé & Sécurité du Groupe, qui réunit les entités les plus performantes, recense 36 membres, dont 23 sont des unités opérationnelles. Les autres membres sont des lignes de produits pays ou des pays à part entière. L'accent est mis également sur le développement des compétences de leadership des superviseurs de toutes les opérations (cf. étude de cas).

DES PROGRAMMES SANITAIRES EXHAUSTIFS

La santé compte autant que la sécurité, notamment la prévention des risques sanitaires au travail. Notre ambition : réduire l'exposition des salariés et des sous-traitants sur le lieu de travail et garantir leur aptitude à réaliser leurs missions quotidiennes. En 2014, le Groupe a établi un système annuel pour évaluer les risques, mis en place par 84 % des pays. Bruit, poussières et ergonomie ont été identifiés comme les principaux facteurs de risque. Le système aide les pays à identifier les lieux d'exposition et les collaborateurs exposés. 41 % des pays ont mis en œuvre des programmes d'échantillonnage annuel de l'hygiène industrielle, impliquant l'utilisation



ÉTUDE DE CAS

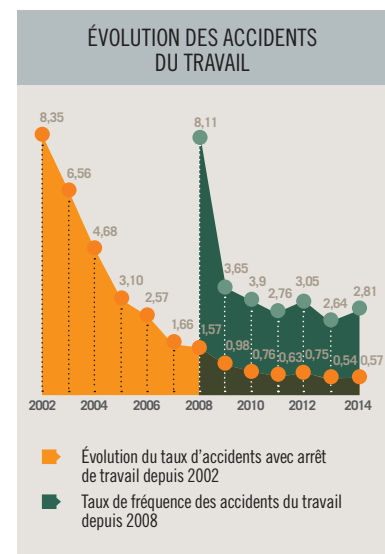
FORMATION DES SUPERVISEURS AU LEADERSHIP

En 2014, nous avons insisté sur le développement des compétences de leadership des superviseurs de toutes nos opérations. Leur capacité à inciter les équipes à travailler de manière sécurisée a été identifiée comme une opportunité clé d'amélioration de la performance. Les ateliers organisés permettent aux participants de tirer profit de leurs connaissances

et de leurs compétences dans leur rôle de superviseur, en évaluant au quotidien les risques dans leur environnement de travail et en incitant leur équipe à adopter le même comportement qu'eux. Pour l'heure, les États-Unis et l'Ouest canadien encouragent les superviseurs à utiliser le modèle comportemental ABC. La Chine a formé ses superviseurs aux compétences

de communication afin d'améliorer leur interaction avec les salariés et leur aptitude à résoudre les conflits. La Serbie a développé un système de certification qui impose chaque année une réévaluation afin de garantir que les superviseurs restent au fait des exigences en matière de santé et de sécurité et des nouvelles normes, directives et bonnes pratiques.

d'appareils de mesure portables par les collaborateurs. Plus de 10 000 échantillons d'air et de bruit ont été prélevés dans le monde en 2014, ce qui a permis d'identifier 7 000 collaborateurs exposés aux poussières et 13 000 au bruit. Une hiérarchie des contrôles s'applique ensuite pour réduire ces expositions. Bien que l'utilisation obligatoire des équipements de protection individuelle (EPI) permette de protéger les collaborateurs exposés, des efforts sont réalisés pour faire remonter le contrôle au sein de la hiérarchie, et éliminer, par exemple, le besoin de travailler dans certaines zones ou réduire par l'ingénierie les poussières, le bruit ou les risques ergonomiques. En 2014, 650 000 euros ont été consacrés aux projets de réduction de l'exposition aux poussières. L'objectif est d'étendre ce programme en 2015, avec le lancement d'une procédure d'échantillonnage dans 13 nouveaux pays. Presque tous les sites ont désormais mis en place un plan médical d'urgence, et 16 % des effectifs globaux sont formés aux premiers secours. Un guide exhaustif de réaction aux pandémies a été élaboré en réponse au virus Ebola et peut s'appliquer à d'autres risques pandémiques. ◆



DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Notre engagement envers les communautés repose sur une méthode privilégiant la sensibilisation, le dialogue et la collaboration. Notre ambition est de créer de la valeur pour les parties prenantes locales comme pour nos activités.

Depuis près de quarante ans, nous contribuons au développement économique local des populations à proximité desquelles nous sommes implantés¹. Des objectifs ambitieux ont été établis pour soutenir le déploiement de programmes créateurs de valeur, notamment le volontariat des collaborateurs, la création d'emploi et l'éducation.

UNE DÉMARCHÉ SYSTÉMIQUE GLOBALE²

Chez Lafarge, créer de la valeur partagée avec les populations passe par le déploiement systématique d'outils et de processus fondamentaux. Ces dix dernières années, nous avons mis en place une méthode unique en

quatre étapes : elle donne à chaque site les moyens de déployer ces outils selon son empreinte socio-économique.

Le déploiement se fait ainsi de manière plus exhaustive sur les sites d'envergure (cimenteries, grands sites à granulats) que sur les sites à l'empreinte moindre (centrales à béton). Les résultats confirment que l'utilisation de notre méthode et des outils³ associés permet d'accroître notre engagement auprès des parties prenantes locales. En 2014, on observe une augmentation du nombre de sites ayant cartographié leurs parties prenantes et analysé leurs risques. Ils sont également plus nombreux à avoir développé et mis en œuvre des programmes

> 500

responsables
opérationnels
de plus de 20 pays
ont participé
à des ateliers sur
l'engagement des
parties prenantes.

118 000

heures de volontariat
ont été effectuées
par les collaborateurs
de Lafarge.



Entrée dans le programme de volontariat en 2014, la Chine a enregistré 13 000 heures et 2 300 collaborateurs impliqués.

GRI : ÉLÉMENTS D'INFORMATION

- | | |
|---------------------------------|---|
| 1. G4-24 | 4. G4-EC8 |
| 1. G4-DMA : communautés locales | 5. G4-DMA : impacts économiques indirects |
| 2. G4-26 | |
| 3. G4-25 | |

d'engagement, même si l'objectif cible n'est pas atteint. Le nombre d'actions entreprises auprès des parties prenantes progresse aussi, avec une hausse de 9 % du nombre de réunions, soit 3 300 rencontres organisées avec les parties prenantes à travers le Groupe, et une augmentation des activités RSE.

Parallèlement, on observe une diminution du nombre de sites rencontrant des difficultés avec les parties prenantes locales (37 %, contre 45 % en 2011). Parmi ces sites, la majorité des difficultés rencontrées (53 %) est classée comme mineure. Onze sites ont fait face à des conflits avec les communautés locales qui ont eu des conséquences significatives sur leur activité et leur image. Ces conflits varient de portée et de nature et concernent les usines ciment, granulats et béton. Des cas pratiques développant la nature de certains de ces conflits sont disponibles sur le site Web. Bien que ces indicateurs s'améliorent, le Groupe continue d'insister sur la nécessité d'impliquer les parties prenantes très en amont des développements opérationnels afin de renforcer le dialogue et la collaboration au lieu d'un simple partage d'information au dernier stade du processus. Le déploiement de cette méthode est favorisé par une boîte à outils recensant 130 exemples issus de 25 pays ainsi que par une équipe centrale qui assure un suivi des programmes et des plans d'action locaux. En 2014, plus de 500 responsables opérationnels – dont des membres de Comités exécutifs – issus d'une vingtaine de pays ont participé à des ateliers sur l'engagement auprès des parties prenantes : c'est quatre fois plus qu'en 2013.

CRÉER DE LA VALEUR PARTAGÉE

Les programmes et les partenariats en faveur des populations locales constituent un autre

ÉTUDE DE CAS**DONNER PLUS D'AUTONOMIE AUX FEMMES**

Nombre de nos programmes visent à donner plus d'autonomie aux femmes car, dotées des ressources appropriées, elles peuvent élever le niveau de vie de leur famille et de leur communauté. En 2014, 550 femmes indiennes ont ainsi été formées, en collaboration avec plusieurs ONG reconnues, aux soins infirmiers, au marketing, à la vente, à l'informatique, à la couture (*photo ci-dessus*)

et à la fabrication d'objets. Au Brésil, dans le cadre d'un projet destiné à aider les habitants de la favela de Rocina à rénover leurs habitations – et en partenariat avec des ONG, les agences publiques brésiliennes et des universités –, des formations ont été réservées aux femmes de tous âges. 24 d'entre elles ont décroché une qualification en maçonnerie dans la favela. Notre site de

Surma, au Bangladesh, a formé 37 femmes en 2014 (763 depuis 2001) au développement de micro-entreprises dans l'élevage de bétail ou la broderie avec une ONG nationale. Au Nigeria, les sites de Shagamu et d'Ashaka ont lancé un programme d'acquisition et de développement des compétences qui a permis, en 2014, à 27 femmes de se former à la coiffure et à la couture.

moyen d'interagir avec elles. Nous nous concentrons sur des projets collaboratifs à long terme qui équilibrent contributions financières et contributions non financières et sont conçus pour répondre aux besoins fondamentaux des communautés tout en créant de la valeur. La répartition entre les contributions financières et non financières des sites – excluant les contributions pays ou Groupe – est devenue plus équilibrée (respectivement 16M€ et 10.6M€). Le nombre de programmes – 2 463 au total – était de 30 % plus élevé qu'en 2013 et a impliqué 690 sites.

On observe en 2014 une démarche toujours plus équilibrée, grâce, notamment, au programme de volontariat du Groupe, qui a augmenté considérablement le niveau des contributions non financières. Plus de 118 000 heures de volontariat ont été effectuées dans 30 pays et ont impliqué 10 000 volontaires. Ces actions de volontariat, qui ont doublé par rapport à 2013, ont été mises au service de plus de

700 programmes dans le monde.

Nous identifions également la création d'emplois et l'éducation comme des leviers clés de création de valeur⁴ et nous proposons des outils et des méthodes aux pays pour qu'ils développent des programmes durables. 24 pays ont mené de tels projets en 2014. D'autres démarches liées à la création de valeur, comme le logement abordable et le soutien aux exploitants dont les déchets agricoles sont utilisés pour les combustibles de biomasse, sont couvertes dans d'autres sections de ce rapport. La création de valeur partagée est évaluée en mesurant l'empreinte socio-économique de nos opérations, en plus du déploiement des outils d'engagement. En 2014, 23 pays ont mesuré l'empreinte⁵ de leurs sites, en utilisant les outils de mesure internes du Groupe, développés en collaboration avec CARE France ou, dans certains cas, en effectuant des études réalisées par des consultants externes. ◆

DIVERSITÉ & DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS

Nous sommes convaincus que le développement et la diversité de nos équipes ainsi qu'un dialogue social constructif sont clés pour atteindre nos objectifs stratégiques.

L'engagement et le développement de nos collaborateurs sont essentiels à l'accélération de notre activité. Cette notion a revêtu une importance particulière en 2014 dans le cadre du travail préalable mené pour notre projet de fusion, avec un dialogue social permanent pour faciliter les échanges. Le développement professionnel continue d'être aligné sur nos priorités, à mesure que nos effectifs gagnent en diversité.

ENGAGEMENT EN PÉRIODE DE CHANGEMENT

S'engager auprès des collaborateurs et dialoguer avec leurs représentants sont essentiels¹. L'Accord Global sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise et sur les Relations Sociales Internationales signé par Lafarge en 2013

confirme notre volonté de nous conformer aux principaux cadres internationaux : la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail², le Pacte mondial des Nations Unies³ et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Engagement et consultation sont soutenus par une communication interne efficace, appliquée au niveau des pays : en 2014, 80 % des entités ont échangé avec leurs collaborateurs sur la stratégie. Des lettres d'information mensuelles dédiées et un forum en ligne ont informé sur le projet de fusion, complétés par des supports et des formations pour les équipes dirigeantes des pays afin qu'elles s'engagent et soutiennent leurs

2 403

commerciaux et responsables des ventes ont participé au Sales Force Effectiveness Program.



Dans notre site de Caaporã (Brésil), comme partout où le Groupe opère, notre culture inclusive favorise la diversité.

19%

de nos postes de direction sont occupés par des femmes.

GRI : ÉLÉMENTS D'INFORMATION

- | | |
|---|--|
| 1. G4-DMA : relations employeurs/employés | 3. G4-DMA : investissement |
| 2. G4-DMA : liberté syndicale | 4. G4-DMA : diversité et égalité des chances |
| 2. G4-DMA : travail des enfants | 5. G4-DMA : formation et éducation |
| 2. G4-DMA : non-discrimination | 6. G4-DMA : égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes |
| 2. G4-DMA : travail forcé ou obligatoire | |

équipes dans ce contexte de changement sans précédent. Dans le cadre de notre processus de consultation, un accord de méthodologie a été signé en mai avec le Comité d'entreprise européen pour détailler la procédure et l'implication des représentants du personnel à chaque étape du projet. En novembre, une réunion a rassemblé les DRH de Lafarge et d'Holcim ainsi que des représentants de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB), de la Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois et d'IndustriALL Global Union, venus des sites Lafarge et Holcim du monde entier pour discuter du projet de fusion.

En 2014, le taux de renouvellement des collaborateurs du Groupe a légèrement diminué, malgré des départs volontaires en légère hausse. Lafarge est reconnu comme un employeur de choix dans cinq pays, soit deux de plus qu'en 2013. Vingt entités – dont la Malaisie, la Chine, le Bangladesh et la Zambie – ont sondé leurs collaborateurs pour solliciter leur avis : c'est 29 % de plus qu'en 2013. Le taux de réponse s'élève à 60-80 % avec des résultats révélant un niveau moyen élevé d'implication des collaborateurs. Les préoccupations rapportées concernent principalement l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

DIVERSITÉ ET INCLUSION CHEZ LAFARGE

La diversité et l'inclusion sont un facteur clé de performance⁴. Des progrès significatifs ont été enregistrés en la matière. Le nombre de postes de direction occupés par des femmes a doublé en dix ans ; une nouvelle politique Groupe Diversité & Inclusion⁵ a été publiée et Lafarge a obtenu le Gender Equality European & International Standard (GEEIS). En 2014, nous

publions des données complémentaires pour assurer un suivi de la diversité des genres au sein de notre activité (15,6 % de nos effectifs sont des femmes). Notre travail avec les populations locales relaye également ces considérations, avec une prise en compte du rôle des femmes dans le développement économique.

POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES STRATÉGIQUES

Le développement des collaborateurs est étroitement aligné sur les priorités du Groupe en matière d'innovation et de performance⁶. Tous les directeurs de cimenterie sont formés à notre nouveau modèle opérationnel (POM 2.0), qui favorise une productivité et une compétitivité accrues grâce au déploiement de processus cohérents et éprouvés. Le Sales Force Effectiveness Program s'est poursuivi, avec la participation de 2 403 collaborateurs et responsables commerciaux. Et 33 directeurs marketing pays ont pris part à la nouvelle Marketing Academy du Groupe, gérée en collaboration avec HEC Paris, pour transformer notre démarche et favoriser un meilleur équilibre entre marketing push et marketing pull. Le développement des compé-

ÉTUDE DE CAS**LAFARGE DÉCROCHE LE LABEL GEES/GEIS**

En 2014, nous avons obtenu le label GEES/GEIS⁸ (Gender Equality European/International Standard), qui distingue notre action en faveur de l'égalité des sexes au niveau international. Créé avec l'aide de Bureau Veritas – leader mondial de la certification – et lancé par le fonds de dotation Arborus en 2010, le label

GEES/GEIS ambitionne une plus grande équité professionnelle. Des audits ont été effectués par Bureau Veritas à l'échelle du Groupe, qui confirment notre capacité à stimuler et à piloter une politique internationale en matière d'égalité hommes-femmes. Quatre de nos sites ont également été évalués : le siège social de Lafarge,

l'Espagne ainsi que les pays émergents Brésil et Nigeria. Ces quatre sites ont été salués pour leurs initiatives locales et leur engagement en faveur de l'égalité. Dans les deux prochaines années, un audit de suivi sera mené dans les mêmes conditions pour identifier les domaines qui méritent encore des améliorations.

tences gagne du terrain grâce à de nouvelles alternatives à la formation présentielle, sur le terrain ou en e-learning, afin de mieux sensibiliser et d'apporter plus de souplesse aux collaborateurs.

PRÉSERVER LA SÛRETÉ

Les équipes de notre département Sûreté, réparties dans le monde entier, assurent la sûreté des collaborateurs, des sous-traitants et des installations, mais aussi la mise en place d'une unité décisionnaire spéciale lorsque les événements extérieurs l'exigent. Cela a été le cas pour nos sites du nord-ouest de la Syrie, à proximité de la frontière turque, dont l'activité a été interrompue de septembre à la fin de l'année. Pour notre site de Karbala, dans le sud de l'Irak, les opérations ont continué mais à un niveau réduit et avec une sûreté renforcée. Le site d'Ashaka, dans l'État de Gombe (nord-est du Nigeria), a subi deux raids de Boko Haram au dernier trimestre 2014 : si certains équipements ont été dérobés, les collaborateurs ont été évacués avant le raid et les opérations ont repris peu de temps après. La sûreté sur le site a été considérablement renforcée et reste sous contrôle permanent. ◆

* www.lafarge/rddweblinks

LOGEMENT ABORDABLE

Près d'un milliard de personnes vivent dans des bidonvilles. Dans le cadre de notre engagement à construire des villes meilleures, nous favorisons l'accès au logement par des solutions locales adaptées : microfinance, solutions terre-ciment, rénovation des bidonvilles, logement social collectif¹.



Fillettes devant leur maison construite en DuraBric[®], notre solution terre et ciment, à Dwangwa (Malawi).

À la fin de l'année 2014, le programme Logement abordable touchait environ 300 000 bénéficiaires dans 18 pays, soit deux fois plus qu'en 2013. Le programme a également généré un bénéfice pour la deuxième année consécutive. Dans le cadre de l'adhésion du Groupe à la Clinton Global Initiative, nous nous engageons à réaliser 10 000 projets de microfinance d'ici à la fin de l'année 2015, à travers 10 pays.

DÉVELOPPER LES DIFFÉRENTS VOILETS DU PROGRAMME

Les solutions terre et ciment pour fabriquer des briques sans cuisson sont désormais disponibles au Malawi et au Rwanda et seront lancées dans quatre autres pays (Cameroun, Tanzanie, Kenya et Zambie) en 2015. L'offre, exhaustive, intègre la formation, l'accès aux équipements

et une assistance technique pour préparer le bon dosage des composants et la compression des briques.

Après une phase pilote fructueuse à Mumbai, les solutions de béton en sac prêt à l'emploi pour la réhabilitation des bidonvilles ont été élargies à deux autres sites en Inde. 150 000 sacs ont été livrés par rickshaw directement sur les chantiers dans les bidonvilles. Le site de Mumbai opère désormais à pleine capacité et a atteint l'équilibre financier. D'autres solutions techniques adaptées aux pratiques et aux besoins de la construction locale sont en phase de test.

L'offre de logement social de Lafarge se concentre sur l'accélération des projets de construction tout en assurant une bonne qualité, à un coût abordable, sur les marchés développés¹. En France, la première pierre des Hauts Plateaux², projet innovant de logement

7,2 M€

d'EBITDA supplémentaires générés par le programme Logement abordable en 2014.

300 000

bénéficiaires touchés par notre programme Logement abordable.

GRI : ÉLÉMENTS D'INFORMATION

1. G4-EC8

social associant unités d'habitation et espaces verts, a été posée en octobre 2014. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'architecte et le maître d'œuvre, dès le début du projet, afin de garantir une utilisation efficiente du ciment et du béton pour ce projet et de fournir des logements à haute valeur esthétique.

CONJUGUER ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET INITIATIVE SOCIALE

Les programmes de logement abordable ne sauraient être livrés par nous seuls. C'est pourquoi nous mettons en relation les partenaires de microfinance et les enseignes de détail distribuant nos produits pour favoriser ainsi des microcrédits en matériaux plutôt qu'en fonds. Cette démarche crée de la valeur pour tous les acteurs impliqués, par exemple en permettant aux enseignes locales d'augmenter leur chiffre d'affaires, en s'assurant que le microcrédit est directement alloué au projet et en garantissant l'utilisation de produits Lafarge.

Le développement de partenariats avec les organismes locaux, comme les administrations, les développeurs, les ONG et les banques, est essentiel. Cela prend beaucoup de temps mais permet, une fois en place, de générer une valeur

significative, à l'instar du partenariat établi par Lafarge avec l'Agence Française de Développement, qui a contribué à 900 projets de logement abordable au Nigeria en 2014. Un partenariat global a également été établi avec la Société Financière Internationale (IFC) en 2014. Ces agences de développement contribuent au refinancement et au développement des compétences de nos partenaires locaux de microfinance.



Les Hauts Plateaux, un projet d'habitat vertical destiné au logement social, propose une solution innovante et accessible au problème d'étalement urbain de la ville de Bègles (Gironde, France).

ÉTUDE DE CAS



ASSISTANCE TECHNIQUE ET FORMATION AU LOGEMENT DURABLE

Les connaissances et les compétences techniques nécessaires pour bien construire un logement sont essentielles dans les projets de logement abordable. Une assistance technique est proposée gratuitement – un réel avantage économique – aux participants à faibles revenus qui utilisent nos produits afin de garantir

que les bâtiments seront finalisés selon les normes spécifiées et qu'une future expansion est possible. Aimée Oizumu, assistante technique au Nigeria (à droite sur la photo), se sert d'une application sur tablette pour concevoir le bâtiment et établir le volume de matériaux nécessaire. Spécifique à Lafarge, ce procédé facilite

le processus de commande et renforce la crédibilité des assistants. Aimée explique en outre que, malgré les trajets parfois longs vers certains chantiers, aider les familles à construire leurs maisons constitue une expérience gratifiante. Et elle a beaucoup appris sur le terrain au fil de la centaine de chantiers dont elle s'est occupée.

Ce partenariat avec les établissements de microfinance locaux est essentiel. La fourniture de microcrédits pour les projets de logement diffère de fait des autres microcrédits car ils sont garantis sur un actif plutôt que sur un flux de revenus. Une académie pour former les banquiers à ces spécificités a par conséquent été organisée au Kenya en juillet, en partenariat avec IFC et ONU-Habitat. Grâce à cette organisation commune et collaborative, les spécificités des emprunts, les défis réglementaires, les aspects techniques et les bonnes pratiques ont pu être présentés conjointement aux 40 participants venus de huit pays, ce qui a contribué par la suite au lancement de nouveaux projets au Kenya, en Zambie et au Cameroun. Créer de la valeur sociale et financière – et être en mesure de mener une activité rentable – est essentiel au développement d'une activité robuste et durable. En 2014, le programme de Lafarge a généré 7,2 millions d'euros d'EBITDA supplémentaires (le double de 2013), grâce, notamment, à la gestion assurée par les équipes commerciales et marketing locales dans les pays où le programme est déployé. ◆

* www.lafarge.com/rddweblinks

GOUVERNANCE



- _ 37 Éthique des affaires
- _ 39 Achats durables
- _ 40 Notre Panel de parties prenantes

ÉTHIQUE DES AFFAIRES

L'éthique des affaires fait partie intégrante de notre gouvernance. Elle est un élément structurant de notre responsabilité d'entreprise et de notre système de gestion des risques.

Notre Comité exécutif et les Directeurs généraux des pays sont responsables de l'intégration de l'éthique des affaires dans notre stratégie et nos activités quotidiennes, sous la surveillance du Conseil d'administration¹. En 2014, ce sujet a été à l'ordre du jour de toutes les réunions du Conseil d'administration, notamment dans le cadre du projet de fusion avec Holcim. Le Conseil s'est réuni à quatre reprises sur les questions de gouvernance : une session complète a été consacrée à l'audit et au contrôle internes en juillet.

DÉPASSER LE STADE DE LA SIMPLE CONFORMITÉ²

Notre Code de Conduite des Affaires³ couvre tous les aspects liés à l'éthique des affaires. Il garantit la conformité réglementaire dans les nombreux pays où nous opérons, mais aussi l'application cohérente des standards du Groupe. Une formation est en place pour s'assurer que tous les collaborateurs connaissent ces règles et y sont sensibilisés. Les pays doivent former le public le plus large possible (des sites à la direction générale), par le biais de sessions en présentiel ou e-learning. Quelque 5 700 séances de formation au Code de Conduite des Affaires ont été dispensées au cours de l'année par ce biais. Afin de nous assurer que nos fournisseurs respectent ces standards élevés, un Code de Conduite des Affaires a été créé à leur intention et diffusé à tous nos partenaires.

S'ENGAGER POUR UNE CONCURRENCE LOYALE

Compte tenu des spécificités de notre marché, les risques liés à la concurrence sont pris en charge par notre Programme de conformité aux règles de la concurrence, mis en place dans tous les pays depuis 2007. Celui-ci prévoit un conseil juridique, des outils de reporting, des audits de conformité et des formations menés par ou sous la supervision de notre équipe juridique Groupe. Chaque Directeur juridique pays s'assure que les collaborateurs dont la fonction l'exige (par exemple les membres du Comité exécutif, le personnel commercial et marketing, les départements Achats) suivent des sessions régulières de formation et/ou suivent un e-learning adapté aux règles de conformité et aux lois sur la concurrence, selon les directives juridiques du Groupe. Chaque nouveau collaborateur concerné doit suivre cette formation afin que 100% de ces collaborateurs soient en permanence conscients des règles de conformité. Reflet de notre engagement à aller au-delà de la simple conformité, l'équipe juridique du Groupe organise régulièrement des ateliers avec les équipes dirigeantes pays pour les sensibiliser aux bonnes pratiques et aux évolutions réglementaires. En 2014, l'accent a été mis sur les directives réglementaires relatives à la concurrence, en raison du projet de fusion avec Holcim. Lafarge maintient un contact ouvert et transparent avec les autorités de régulation de la concurrence dans le monde, ainsi qu'avec des organisations reconnues, comme la Chambre de commerce internationale (ICC), l'OCDE et la Table ronde des industriels européens (ERT).



Deuxième rang de gauche à droite : Luc Jeanneney, Hélène Ploix, Baudouin Prot, Paul Desmarais, Jr., Oscar Fanjul (Vice-Président du Conseil d'administration), Michel Rollier, Philippe Dauman, Juan Gallardo, Ian Gallienne, Christine Ramon, Mina Gerowin, Philippe Charrier, Jérôme Guiraud, Gérard Lamarche, Nassef Sawiris. Premier rang de gauche à droite : Véronique Weill, Bruno Lafont (Président-Directeur général), Ewald Simandl.

GÉRER LE RISQUE DE CORRUPTION⁴

Notre dialogue avec les pouvoirs publics porte principalement sur nos permis d'exploitation. Des procédures contre la fraude et la corruption sont en place au sein de toutes nos entités afin d'éviter toute complicité. Nos processus de validation requièrent que tous les contrats signés avec des intermédiaires et ceux liés au développement de l'activité d'un montant supérieur à 300 000 euros, soient validés par le Vice-président exécutif du Groupe et le Directeur juridique puis – au-delà d'un certain seuil – par le PDG du Groupe. En deçà, c'est au Directeur pays d'approuver les contrats. Des règles spécifiques s'appliquent également, dans certains pays, à la participation à l'action politique. Des lignes de conduite ont été définies pour garantir la transparence et la conformité avec les réglementations nationales. Un dialogue est en outre entretenu avec les organisations de lutte contre la corruption (par exemple Transparency International, Service central de prévention de la corruption, en France) et les organisations professionnelles (par exemple Afep^{*}, Medef^{**}) pour favoriser l'amélioration continue.


PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME⁵

Le Groupe adhère aux principaux cadres de l'ONU : Déclaration universelle des droits de l'homme, Déclaration sur les droits des peuples autochtones et Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Il est aussi membre du groupe LEAD du Pacte Mondial des

Nations Unies et d'Entreprises pour les droits de l'homme en France.

En 2013, nous avons signé Accord Global sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise et les Relations Sociales Internationales avec BWI^{***} et IndustriALL Global Union. Cet accord couvre entre autres le travail forcé et celui des enfants, la discrimination, la protection des travailleurs migrants, la liberté d'association, la rémunération, le temps de travail, la santé, la sécurité et les conditions de travail. Il s'applique aussi aux sous-traitants. En 2014, aucun cas de corruption ni de violation des droits de l'homme et aucune nouvelle poursuite judiciaire antitrust n'a été rapporté.

UN LOBBYING RESPONSABLE

Le travail des équipes affaires publiques se fonde sur une charte de lobbying, développée avec Transparency International. Afin de garantir son efficacité, les équipes juridiques et affaires publiques du Groupe fournissent un accompagnement aux experts pays. Nous contribuons activement au débat public sur les questions d'importance pour notre activité comme l'énergie et le changement climatique. Nos positions publiques sur les questions clés sont disponibles sur notre site Web. 

^{*} Association française des entreprises privées.

^{**} Mouvement des entreprises de France.

^{***} Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois.

GRI : ÉLÉMENTS D'INFORMATION

1. G4-34	anti-concurrentiel
2. G4-DMA : conformité	5. G4-DMA : non-discrimination
3. G4-56	5. G4-DMA : travail des enfants
3. G4-DMA : conformité	5. G4-DMA : travail forcé ou obligatoire
4. G4-DMA : lutte contre la corruption	5. G4-DMA : liberté syndicale
4. G4-34	
5. G4-DMA : comportement	

ACHATS DURABLES

Nous nous engageons pour assurer la conformité de notre chaîne d'approvisionnement aux Principes du Pacte Mondial des Nations Unies en évaluant attentivement nos fournisseurs et en nous assurant que nous partageons les mêmes valeurs¹.

Dans le cadre de notre effort pour des achats de produits et services responsables et durables, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils favorisent une chaîne d'approvisionnement durable. Cela implique notamment le respect des Principes directeurs de l'ONU sur les entreprises et les droits de l'homme. Nous assurons les contrôles nécessaires auprès des fournisseurs : évaluation des pratiques et vérification de la fiabilité de la chaîne d'approvisionnement afin d'atténuer le risque de rupture². Lafarge comptant environ 150 000 fournisseurs dans le monde, la tâche est immense. Une démarche pragmatique et segmentée a ainsi été adoptée pour les évaluer. Elle inclut l'accompagnement des fournisseurs dans leurs programmes d'amélioration.

GARANTIR UNE DÉMARCHÉ DURABLE

Depuis 2012, notre démarche d'évaluation se concentre sur nos plus grands fournisseurs, qui comptent pour 25 % de nos achats. Cette évaluation se poursuit avec le spécialiste externe EcoVadis qui cartographie les risques des fournisseurs à l'aide de 21 critères RSE. Cette méthode nous fournit des données approfondies sur les pratiques sociales, environnementales, éthiques et d'achat de chaque fournisseur. En 2014, 250 fournisseurs critiques ont été évalués, ce qui porte le nombre d'évaluations finalisées et partagées avec les équipes achats compétentes de Lafarge à 550 depuis 2012.

Si des progrès restent à faire pour évaluer tous les fournisseurs, cette démarche permet de générer

plus de valeur car nous continuons de travailler avec chacun pour garantir le suivi du plan correctif et d'amélioration approprié. Cette politique d'analyse approfondie à long terme semble ainsi préférable à des auto-évaluations des fournisseurs, certes plus faciles à réaliser. Pour l'heure, 4 % des évalués (une vingtaine) ont échoué à satisfaire nos exigences minimum. Nous ne travaillerons donc plus avec certains d'entre eux s'ils ne s'améliorent pas dans les douze prochains mois. Nous accompagnons la plupart de nos fournisseurs dans leurs actions correctives afin qu'ils gagnent en durabilité et pérennisent leurs relations commerciales ; les actions entreprises bénéficiant à d'autres clients et prospects.

Pour soutenir ce processus, une formation en ligne EcoVadis et des réunions de lancement avec tous les pays participants ont été organisées en 2014. Le processus d'évaluation a été intégré à l'outil e-achats du Groupe pour permettre aux relations commerciales d'être évaluées conformément aux normes appropriées. En 2015, les connaissances des équipes pays dans ce domaine continueront d'être développées. En complément du travail mené auprès des fournisseurs pour qu'ils engagent des actions correctives, 450 fournisseurs supplémentaires devraient être évalués dans les douze prochains mois. L'objectif pour 2015 est que le nombre d'entreprises évaluées représente 40 % de nos achats locaux, soit la moitié des objectifs de nos Ambitions 2020, qui sont de 80 %. La possibilité d'effectuer, pour les fournisseurs de moindre

envergure, une première analyse afin de déterminer ceux qui requièrent une évaluation complète sera étudiée en 2015.

GARANTIR DES VALEURS PARTAGÉES

Les conditions générales de Lafarge exigent des fournisseurs qu'ils adhèrent aux Principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Cette exigence a été incluse dans 99 % des bons de commande du Groupe en 2014³. Le 1 % restant concerne les unités n'ayant pas répondu à l'enquête. Les données recueillies par nos évaluations fournisseurs leur sont communiquées pour alimenter la définition de leurs politiques. Notre Code de Conduite des Affaires pour les fournisseurs⁴ a été révisé en 2014 pour refléter les standards de Lafarge en matière de développement durable. Le nouveau Code de Conduite des Affaires est désormais référencé dans les conditions générales du Groupe, qui font partie intégrante de tous les bons de commande. ◆

GRI : ÉLÉMENTS D'INFORMATION

1. G4-DMA : évaluation des pratiques en matière d'emploi	des droits de l'homme chez les fournisseurs
1. G4-DMA : évaluation des impacts des fournisseurs sur la société	1. G4-DMA : évaluation environnementale des fournisseurs
1. G4-DMA : évaluation du respect	2. G4-21
	3. G4-HR1
	4. G4-56

NOTRE PANEL DE PARTIES PRENANTES

Depuis 2003, le Panel de parties prenantes questionne l'approche du développement durable de Lafarge, lui apporte un regard critique et bienveillant, aide Lafarge à anticiper les défis à venir, à améliorer continuellement ses pratiques et à faire progresser le secteur de la construction.

Au cours de l'année, Lafarge nous a informés de l'avancée du projet de fusion avec Holcim. Nous sommes impatients de découvrir comment leur stratégie de développement durable commune envisage de produire des effets plus ambitieux que la somme de celles des deux groupes. La fusion créerait un groupe de très grande envergure, dont l'échelle va accroître l'importance des questions de durabilité, augmenter l'intérêt des parties prenantes, renforcer le besoin de transparence et l'impératif d'un leadership au sein du secteur. Nous apprécions les éclairages apportés et profitons de l'occasion qui nous est donnée d'exprimer notre avis sur les progrès réalisés en 2014 et les opportunités et priorités d'amélioration.

La lecture du rapport est aisée et intéressante, étayée par des études de cas pertinentes qui facilitent la compréhension. Nous avons conscience – même si nous le déplorons – qu'établir un comparatif exhaustif par rapport au secteur reste difficile, mais nous restons convaincus qu'il est important et invitons Lafarge à mieux contextualiser et, si possible, à remettre en perspective sa performance. Nous réitérons notre avis précédent : que Lafarge se montre plus spécifique à l'égard des dilemmes et des défis, afin d'aider le lecteur à comprendre que la route vers le développement durable est longue.

Nous sommes heureux de voir l'éthique des affaires de nouveau mise en avant et nous saluons l'engagement de Lafarge en faveur des droits de

l'homme et des principaux cadres des Nations Unies. Nous souhaiterions plus de détails dans ce domaine, notamment à l'égard des questions soulevées et des solutions identifiées.

CONTRIBUER À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Nous accueillons favorablement les avancées en matière de réduction des émissions de CO₂ et encourageons Lafarge à développer des objectifs complémentaires pour les émissions de scope 2 et scope 3. Nous savons que le Groupe ne se contente pas de réduire sa propre empreinte, qu'il endosse un leadership au sein du secteur pour ce changement sociétal essentiel – une démarche qui prend tout son sens alors que les gouvernements travaillent à un accord global en vue de la Conférence climat de Paris. Les solutions innovantes de Lafarge améliorent l'efficacité énergétique des bâtiments et ont un impact positif sur les codes de la construction, par exemple au Canada. Nous aimerions avoir plus de ces exemples et préconisons un élargissement du périmètre afin d'englober l'intégralité du cycle de vie de l'environnement bâti, y compris l'utilisation des bâtiments et des infrastructures urbaines. Nous sommes heureux des progrès réalisés en matière d'émissions atmosphériques, mais une plus grande clarté à l'égard des émissions de mercure reste nécessaire. Nous saluons la stratégie de Lafarge en matière de biodiversité, lancée cette année, ainsi que les avancées déjà réalisées sur les sites. Nous saluons également

son engagement pour éviter l'exploitation dans les zones protégées (UICN catégories I à IV) – une première pour le secteur – et la promesse d'un renforcement de l'Étude d'impact social et environnemental sur les nouveaux sites et pour l'expansion des sites existants. La méthode « contribution nette positive » doit être testée et analysée de manière indépendante les prochaines années. Le Panel apprécie notamment la volonté de préserver la « grotte cathédrale » de Kanthan (Malaisie) et encourage toutes les parties prenantes à s'investir pour résoudre les questions de biodiversité sur les autres zones du site. Nous reconnaissons les progrès réalisés en matière de rareté de l'eau et encourageons le Groupe à déployer ses acquis en adoptant une démarche paysagère de la gestion des bassins hydrographiques, en améliorant la qualité de l'eau pour les populations locales quand cela est possible et en développant des solutions innovantes pour la résilience urbaine. Le Panel accueille favorablement les progrès sur les combustibles alternatifs, notamment la biomasse, et préconise d'élargir le programme, sans concurrencer la production alimentaire mais en soutenant l'agroforesterie et en créant des emplois par l'utilisation des dérivés agricoles comme combustibles. En intégrant la production de biomasse et en adoptant une gestion paysagère des bassins hydrographiques, le Groupe pourrait favoriser des synergies plus fortes. Nous reconnaissons enfin les défis auxquels Lafarge fait face pour accroître son offre de recyclage, mais l'expérience acquise étayera l'acceptation dans les prochaines années.

CONTRIBUER À LA CONSTRUCTION DURABLE

Nous reconnaissons les avancées considérables réalisées pour donner accès à un logement abordable, notamment l'accent mis sur les partenariats locaux. Nous invitons Lafarge à explorer de nouveaux modèles économiques qui répondent aux besoins locaux et créent de la valeur pour la société. Les exemples fournis, dont Mumbai, illustrent la viabilité économique d'une telle démarche. Le Panel demande à Lafarge de réfléchir au réinvestissement d'une partie des



Le Comité exécutif de Lafarge et le Panel de parties prenantes lors de leur réunion annuelle de décembre 2014.

bénéfices dans les fonds communautaires afin de fournir éducation et formation professionnelle. Nous préconisons une évaluation indépendante des projets afin d'en identifier les enseignements et de mesurer la contribution sociétale nette positive. Le développement de Lafarge pour fournir des solutions, des produits et des services durables est impressionnant. Le Panel encourage le Groupe à continuer d'explorer le potentiel des ressources renouvelables dans tous les aspects de ses opérations. Nous sommes heureux des progrès réalisés pour la promotion des solutions de construction durable pour les villes et nous encourageons Lafarge à exercer son influence sur le sujet par le biais d'une démarche transversale.

CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE DES COMMUNAUTÉS

Depuis dix ans, Lafarge a réalisé des progrès significatifs dans la sécurité mais la performance du Groupe s'est stabilisée depuis deux ans. Plus particulièrement, le nombre d'accidents mortels est intolérable. Les défis sont compris, mais le Groupe doit réaffirmer son orientation et l'urgence de la situation s'il souhaite atteindre ses objectifs. Des progrès sont réalisés avec le programme de santé au travail mais ils restent lents. Le Panel recommande une accélération des évaluations des risques sur le lieu de travail et des contrôles de l'exposition à ces risques. Nous saluons les

MESSAGE

Karina Litvack, membre fondateur du Panel, s'est retirée en 2014. Lafarge et ses collègues du Panel la remercient pour ses avis éclairés et ses contributions.

avancées en matière d'égalité hommes-femmes mais encourageons Lafarge à élargir son programme à tous les aspects de la diversité, notamment la diversité intergénérationnelle. Nous prenons note des progrès réalisés pour développer les compétences stratégiques par le biais de programmes de formation structurés. Nous encourageons Lafarge à fournir de plus amples informations à propos de ses enquêtes collaborateurs, en les étayant d'exemples sur les problèmes rencontrés et les solutions apportées. Le soutien aux communautés locales progresse grâce au volontariat des salariés mais nous aimerions en savoir plus sur les avantages exacts pour les populations. Nous encourageons Lafarge à continuer de bâtir la confiance et des partenariats avec les populations locales en invitant celles-ci à co-concevoir et co-détenir les investissements. Nous pensons que l'engagement auprès des parties prenantes locales est un maillon fondamental d'une stratégie de développement durable. Des progrès sont observés mais nous encourageons Lafarge à poursuivre plus vigoureusement dans cette voie. Nous félicitons le Groupe pour les progrès réalisés avec les évaluations de la chaîne de valeur et sommes heureux de constater que le code de conduite des affaires des fournisseurs – que tous les fournisseurs doivent respecter – a été intégré dans les conditions générales du Groupe. Nous encourageons Lafarge à se concentrer sur les fournisseurs qui ne s'engagent pas dans le processus d'évaluation et à rendre compte des actions entreprises. ◀

LES MEMBRES DU PANEL

- **ADRIAN MARINESCU**
(Comité européen)
- **SHEILA KHAMA**
(African Center
for Economic
Transformation)
- **PHILIPPE LÉVÊQUE**
(Care)
- **FRANK ROSE**
(indépendant)
- **JEAN-PAUL JEANRENAUD**
(WWF)
- **ROBERT WILD**
(UICN)
- **LIVIA TIRONA**
(architecte)

ANNEXES

MÉTHODOLOGIE DE REPORTING

STANDARDS DE REPORTING

Le reporting des indicateurs clés de performance est conforme aux lignes directrices du reporting Développement Durable GRI (Global Reporting Initiative) G4. Le reporting environnemental suit le standard environnemental Groupe (version V3.7.4), ainsi que des procédures et instructions spécifiques, telles qu'indiquées ci-après. Là où des définitions détaillées des indicateurs clés sont données par le WBCSD - CSI (World Business Council for Sustainable Development - Cement Sustainability Initiative), la méthodologie recommandée par le CSI est utilisée¹. Les directives du CSI couvrent les sujets clés suivants : le climat, les combustibles et matériaux, la santé et la sécurité, la réduction des émissions, la biodiversité et l'eau. Tous les éléments de calcul sont détaillés dans un glossaire spécifique respectivement à l'activité ciment et à l'activité granulats et béton. La conformité GRI G4, l'évaluation des critères importants à prendre en compte au regard de nos activités ainsi qu'une synthèse des normes de reporting sont détaillées dans ce rapport.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET MÉTHODOLOGIES DE REPORTING²

Les données sociales et celles relatives à la santé et à la sécurité sont collectées par les entités opérationnelles et consolidées au niveau du Groupe³. Les données sociales de ce rapport reposent sur un questionnaire qui couvre 63 entités⁴ représentant 95 % de l'effectif global et incluent les entités détenues à la majorité et les actifs sous contrôle opérationnel. Ce questionnaire collecte entre autres des données concernant d'éventuels griefs relatifs aux droits de l'homme ou aux conditions de travail, il inclut également des questions destinées à vérifier le non-recours au travail des enfants ou au travail forcé ou obligatoire, ainsi que des questions sur la liberté d'association et la négociation collective⁵. La comptabilisation des effectifs est réalisée par un consultant extérieur sous la supervision des départements financiers des pays et du siège. Les données sur l'absentéisme ne sont pas consolidées, en raison des différentes définitions prévalant dans les pays où nous opérons. Lors de l'acquisition d'un site, les procédures et définitions pour les données relatives au développement durable ne sont pas nécessairement conformes aux standards Lafarge. Nous accordons aux nouveaux sites un délai maximum de quatre ans pour s'aligner

sur nos standards, néanmoins le reporting sur leur performance et leurs émissions est inclus dès la date d'acquisition. Cette période est nécessaire pour mettre en place des systèmes de gestion appropriés. Quand un site est vendu, nous cessons d'inclure ses performances dans notre base de données et retirons ces données de la base de référence utilisée pour nos Ambitions Développement Durable, que l'année de référence soit 1990 ou 2010. Pour les sites vendus en cours d'année, les données sociales sont exclues pour toute l'année ; les données environnementales, de santé et de sécurité sont incluses jusqu'à la date de cession⁶.

PARTICULARITÉS DE LA MÉTHODOLOGIE DE REPORTING

Nous utilisons le protocole révisé version 3 du CSI pour calculer nos émissions de CO₂ entre l'année 1990 de référence et l'année du reporting. En 2011, nous avons changé la méthode de calcul des émissions atmosphériques afin de nous conformer au protocole du CSI (mars 2012), portant sur le suivi et le reporting des émissions dans l'industrie du ciment (wbcscement.org). Auparavant, les facteurs d'émissions de gaz étaient choisis en fonction du type de procédé de four. Nous déterminons maintenant ces facteurs d'après la consommation d'énergie du four. Les données des années précédentes et celles de notre année de référence (2010) ont été retraitées selon cette méthode pour permettre des comparaisons. En l'absence de mesures des émissions de poussières, de SO₂ et de NOx, nous utilisons les concentrations d'émissions standards basées sur le process du four utilisé sur le site. En 2014, ces standards ont été appliqués à 0,4 % de la production de clinker pour les émissions de poussières, à 1,0 % pour les émissions de SO₂ et à 1,1 % pour celles de NOx.

L'énergie consommée à l'extérieur de l'organisation a été estimée en prenant en compte le transport de nos produits effectué par nous-mêmes, nos sous-traitants et nos clients. En ce qui concerne l'eau, le drainage des carrières ainsi que les eaux de refroidissement sans contact, extraites des eaux de surface et restituées à la même zone de prélèvement, ne sont pas inclus dans le prélèvement net⁷. Pour le calcul des indicateurs clés de performance de sécurité comprenant les sous-traitants, les heures hors sites des sous-traitants ne sont pas incluses dans le diviseur. Ces indicateurs peuvent

donc légèrement surestimer les taux de fréquence. Les accidents mortels sont inclus dans le calcul du taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail. L'absentéisme n'est pas consolidé, en raison de la variabilité des définitions de l'absentéisme selon les pays.

CONTRÔLE ET VÉRIFICATION

Pour les données concernant les émissions de l'activité ciment, les experts environnementaux des centres techniques régionaux (Kuala Lumpur, Montréal, Pékin et Vienne) analysent et valident les données de performance des sites de leur zone. En conformité avec la loi française, l'information financière et environnementale doit être certifiée par un audit externe car Lafarge est une société cotée⁸.

Bureau Veritas Certification effectue une vérification indépendante des données relatives au développement durable. Une sélection d'indicateurs quantitatifs clés a été revue de manière à permettre la publication d'un rapport d'assurance modérée (détail dans le Rapport de vérification page 43).

Les indicateurs suivants n'ont pas été vérifiés en 2014 : sites couverts par un plan d'intervention médicale d'urgence, cadres seniors recrutés dans la communauté locale, heures de formation en ligne, contributions politiques, amendes pour des pratiques commerciales anticoncurrentielles, nombre de sessions de formation aux politiques antitrust, nombre de cas de corruption confirmés, bons de commande incluant une référence aux Principes du Pacte mondial des Nations unies, électricité vendue, énergie consommée à l'extérieur de l'organisation, déversements significatifs, satisfaction des clients, plans de fermeture de sites. ◀

GRI : ÉLÉMENTS D'INFORMATION

1. G4-EN5	règlement des griefs
2. G4-23	relatifs aux pratiques
3. G4-20	en matière d'emploi
4. G4-HR9	5. G4-DMA : évaluation
5. G4-DMA : liberté	(droits de l'homme)
syndicale	5. G4-DMA : mécanismes
5. G4-DMA :	de règlement des
travail des enfants	griefs relatifs aux droits
5. G4-DMA : travail	de l'homme
forcé ou obligatoire	6. G4-22
5. G4-DMA :	7. G4-EN8
mécanismes de	8. G4-33

RAPPORT DE VÉRIFICATION DE LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RELATIVES AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE DES ENTREPRISES EN MATIÈRE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Les informations sociales, environnementales et sociétales revues concernent l'exercice clos au 31 décembre 2014.

DEMANDE, RESPONSABILITÉS ET INDÉPENDANCE

À la suite de la demande qui nous a été faite par le Groupe Lafarge et en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce français, en tant qu'organisme tiers indépendant, nous avons effectué un examen des informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le chapitre 4 « responsabilité sociale et environnementale » du Document de Référence 2014 de Lafarge.

Il appartient au Groupe Lafarge de publier les informations prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français. Ces informations ont été préparées sous la coordination du Directeur Technique Environnement du Groupe conformément :

- à la procédure de reporting « group environmental standard » version V3.7.4 ;
- aux instructions et procédures spécifiques du Groupe, dont un résumé figure sous le titre « méthodologie de reporting » en section 4.4.2.

Ci-après nommées « les procédures de reporting », consultables au siège du Groupe, et dont une synthèse est intégrée dans le document de référence sous forme de note méthodologique, au paragraphe 4.4.2 qui sera disponible sur le site internet du Groupe Lafarge.

Il nous revient de conduire les travaux, en application de l'article R.225-105-2 du code de commerce français, nous permettant d'établir le présent rapport de vérification.

Les conclusions de ce rapport intègrent :

- une attestation relative à la présence des informations sociales, environnementales et sociétales, prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français ;
- un avis motivé sur la sincérité des informations publiées ainsi qu'un avis d'assurance modérée sur les informations quantitatives et, le cas échéant, un avis motivé sur les explications relatives à l'absence de certaines informations.

Nous déclarons que ce rapport de vérification a été élaboré de manière indépendante, et en toute impartialité, et que nos travaux ont été conduits conformément aux pratiques professionnelles de la tierce partie indépendante. De plus, nous avons mis en place un code éthique appliqué par l'ensemble du personnel Bureau Veritas.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nos travaux ont été conduits entre début novembre et la signature de notre rapport pour une durée d'environ 15 semaines, par une équipe de 7 vérificateurs. Nous avons conduit plus de 70 entretiens pour cette mission.

Nous nous sommes assurés que les informations sociales, environnementales et sociétales portaient sur le périmètre consolidé tel que défini dans les articles L. 233-1 et L. 233-3 du code de commerce français. Les adaptations de ce périmètre pour le reporting des données sociales, environnementales et sociétales sont précisées dans la note méthodologie du document de référence. Pour l'attestation de présence nous avons conduit les travaux suivants :

- prise de connaissance des orientations en matière de développement durable du Groupe, en fonction de ses impacts sociaux et environnementaux et de ses engagements sociétaux ;
- comparaison des informations présentes dans le document de référence 2014 avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce français ;
- vérification de la présence d'explication en cas d'informations omises.

Pour l'avis motivé sur la sincérité nous avons effectué nos travaux conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et notre méthodologie interne.

Nous avons mis en œuvre les travaux suivants conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux procédures de reporting :

- examen des procédures de reporting au regard de leur pertinence, fiabilité, caractère compréhensible et exhaustivité ; et comprenant les bonnes pratiques du secteur définies par le WBCSD – CSI (World Business Council for Sustainable Development – Cement Sustainability Initiative) ;
- identification des personnes qui, au sein du Groupe, sont en charge des processus de collecte et, le cas échéant, sont responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- vérification de la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations ;
- prise de connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations ;
- conduite d'entretiens auprès des personnes responsables du reporting environnemental, social et sociétal ;
- sélection d'informations consolidées à tester¹ et détermination de la nature et de l'étendue des tests à mener en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité du Groupe ainsi que ses engagements sociétaux.

• Pour les informations qualitatives que nous avons considérées comme étant le plus importantes, nous avons :

- réalisé une revue analytique des informations et vérifié sur la base de sondages les calculs et la compilation de ces informations au niveau du siège et des entités vérifiées ;
- sélectionné d'un échantillon de sites² en fonction de leur activité, de leur contribution aux données consolidées du Groupe, de leur implantation, des résultats des travaux effectués lors des précédents exercices et d'une analyse de risques.

• Pour chacun des sites sélectionnés nous avons effectué les travaux suivants :

- conduite d'entretiens pour vérifier la correcte application des procédures de reporting ;
- réalisation de tests de détails sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données avec des pièces justificatives.

L'échantillon de sites sélectionnés représente entre 14 % et 41 % des valeurs reportées pour les informations environnementales et sociales quantitatives (sauf pour les dioxines/furanes avec un taux de 7 %),

et environ 23 % de la production de clinker.

- Pour les informations qualitatives que nous avons considérées importantes, nous avons mené des entretiens, analysé les documents sources et le cas échéant des données publiques ;
- Pour les explications relatives aux informations omises, nous en avons apprécié la pertinence.

OBSERVATIONS SUR LES PROCÉDURES DE REPORTING ET LES DONNÉES

Les procédures et pratiques de reporting du Groupe Lafarge appellent de notre part les observations suivantes :

- maintenir le bon niveau de contrôle sur l'indicateur eau afin de garantir la fiabilité des valeurs ventilées en fonction des différentes sources d'approvisionnement. Pour les carrières de granulats, les quantités d'eau sont le plus souvent estimées, il est nécessaire de renforcer la mise en œuvre des méthodes internes de reporting et de suivi ;
- la méthode de comptabilisation du nombre d'employés des prestataires intervenant sur site peut varier d'une entité à une autre, néanmoins au niveau global les données sont cohérentes et en ligne d'une année sur l'autre ;
- concernant les indicateurs sécurité, bien qu'aucune anomalie significative n'ait été détectée, la collecte des heures travaillées des prestataires sur sites doit être renforcée ;
- bien qu'aucune anomalie significative n'ait été relevée sur la donnée groupe, il est à noter que les contributeurs à l'indicateur relatif à la formation professionnelle, en Chine, n'étaient pas informés de la nécessité de ventiler cet indicateur selon les catégories professionnelles ;
- le processus de vérification des données environnementales de la ligne produit ciment a été modifié suite à la réorganisation. Il est nécessaire de surveiller ce processus afin de s'assurer qu'il n'y a pas de dégradation de la qualité des informations transmises au siège ;
- il est important de noter que les sites pris en compte dans le périmètre pour le calcul des émissions spécifiques de mercure (en mg/t de clinker) ne sont pas les mêmes pour les années 2010 d'une part et 2012, 2013, 2014 d'autre part. L'évolution des valeurs publiées est en majeure partie expliquée par ce changement de périmètre.

ATTESTATION DE PRÉSENCE

Sur la base de nos travaux, et dans la limite du périmètre défini par le Groupe, nous attestons de la présence des informations sociales, environnementales et sociétales.

AVIS DE SINCÉRITÉ ET D'ASSURANCE MODÉRÉE

En conclusion, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales communiquées par le Groupe Lafarge dans son document de référence 2014.

Les explications fournies pour les informations omises nous ont semblé recevables.

Puteaux, le 6 mars 2015

Bureau Veritas

Jacques Matillon

Directeur d'agence



1. INFORMATIONS COUVERTES PAR L'ASSURANCE MODÉRÉE

- Informations sociales : effectif total et répartition par sexe, par âge, par type de contrat et statut, par activité, par zone géographique ; recrutements ; départs à la retraite ; démissions ; licenciements ; décès ; nombre d'heures de formation ; nombre de femmes cadres dirigeants et supérieurs ; turn-over.
- Informations environnementales et santé et sécurité au travail : audits environnementaux, sites certifiés ISO 14001 ; poussières, émissions de NOx, SO₂, mercure, COV, dioxines et furanes, prélèvements d'eau par source, consommation de matières premières et de matières premières alternatives, consommation d'énergie, combustibles utilisés, carrières dotées d'un plan de réhabilitation ayant fait l'objet d'un examen de la biodiversité et dotées d'un programme de gestion de la biodiversité, émissions de CO₂ ; taux de fréquence d'accidents du travail avec arrêt ; taux de décès.

2. POUR LES INFORMATIONS SOCIALES LES ENTITÉS CONTRIBUTRICES DES PAYS SUIVANTS : Chine, France, Algérie et Jordanie.

POUR LES INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SANTÉ SÉCURITÉ : les BU ciment en Algérie, en Chine, en France et en Jordanie ; pour les granulats et béton les BU en France et en Jordanie ; 4 cimenteries sur site, 1 carrière ciment, 1 carrière granulats et 1 centre granulats/asphalte/readymix répartis sur les 4 pays mentionnés, ainsi que 17 cimenteries hors site.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Enjeux	Indicateurs	2012	2013	2014	Périmètre	GRI
Santé et sécurité						
Programmes de santé	Sites couverts par un plan d'intervention médicale d'urgence (%) ^{nouveau}	-	90 %	99 %	Groupe	
	Entités du Groupe dotées de programmes pour les questions de santé publique sévères/épidémies (VIH, Ebola...) (%) ^{nouveau}	-	-	43 %	Groupe	
Décès	Nombre de décès (salariés)	5	3	3	Groupe	G4-LA6
	Nombre de décès pour 10 000 salariés	0,77	0,47	0,47	Groupe	G4-LA6
	Nombre de décès (sous-traitants)	12	11	13	Groupe	G4-LA6
	Nombre de décès (tiers)	8	12	8	Groupe	G4-LA6
	Total	25	26	24	Groupe	G4-LA6
Décès par région	Nombre de décès au niveau du siège social ^{nouveau}	-	-	0	G4-LA6	
	Nombre de décès en Europe de l'Ouest ^{nouveau}	-	-	2	G4-LA6	
	Nombre de décès en Amérique du Nord ^{nouveau}	-	-	4	G4-LA6	
	Nombre de décès en Europe centrale et de l'Est ^{nouveau}	-	-	1	G4-LA6	
	Nombre de décès au Moyen-Orient et en Afrique ^{nouveau}	-	-	14	G4-LA6	
	Nombre de décès en Amérique latine ^{nouveau}	-	-	0	G4-LA6	
	Nombre de décès en Asie ^{nouveau}	-	-	3	G4-LA6	
Accidents avec arrêt ⁽¹⁾	Nombre d'accidents du travail avec arrêt (salariés)	105	72	72	Groupe	G4-LA6
	Nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures travaillées (salariés)	0,75	0,54	0,58	Groupe	G4-LA6
	Nombre d'accidents de travail, sur site, avec arrêt de travail (sous-traitants)	51	51	39	Groupe	G4-LA6
	Nombre d'accidents de travail, sur site, avec arrêt de travail par million d'heures travaillées (sous-traitants)	0,47	0,44	0,39	Groupe	G4-LA6
	Nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures travaillées (total)	0,62	0,49	0,49	Groupe	G4-LA6
	Total	156	123	111	Groupe	G4-LA6
Nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures travaillées par région ⁽¹⁾	Nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures travaillées au niveau du siège social ^{nouveau}	-	-	2,18	G4-LA6	
	Nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures travaillées en Europe de l'Ouest ^{nouveau}	-	-	1,59	G4-LA6	
	Nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures travaillées en Amérique du Nord ^{nouveau}	-	-	0,80	G4-LA6	
	Nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures travaillées en Europe centrale et de l'Est ^{nouveau}	-	-	0,50	G4-LA6	
	Nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures travaillées au Moyen-Orient et en Afrique ^{nouveau}	-	-	0,41	G4-LA6	
	Nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures travaillées en Amérique latine ^{nouveau}	-	-	1,01	G4-LA6	
	Nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures travaillées en Asie ^{nouveau}	-	-	0,17	G4-LA6	
	Total	-	-	0,49	G4-LA6	
	Nombre total d'accidents du travail par million d'heures travaillées	3,05	2,64	2,41	Groupe	G4-LA6
Développement des communautés						
Relations avec les parties prenantes locales ⁽²⁾	Sites ayant cartographié leurs parties prenantes (%)	55 %	69 %	90 %	Ciment	
		31 %	39 %	49 %	B&G ⁽³⁾	
	Sites ayant mis en place des plans d'actions à l'égard de leurs parties prenantes (%)	55 %	48 %	51 %	Ciment G4-S01	
		25 %	10 %	9 %	B&G G4-S01	
	Sites organisant des rencontres régulières avec leurs parties prenantes/ des représentants des communautés locales (%)	67 %	86 %	84 %	Ciment	
		34 %	40 %	39 %	B&G	
	Sites ayant mis en place des partenariats et des programmes avec les communautés locales (%)	72 %	83 %	96 %	Ciment	
		47 %	57 %	70 %	B&G	
	Pays ayant mis en place un plan de création d'emplois / des programmes de formation professionnelle locaux (%)	-	37 %	44 %	Groupe	
	Pays ayant mesuré l'impact socio-économique de leurs sites (%)	-	50 %	55 %	Groupe G4-S01	
Contributions financières et dons	Contributions financières ^{nouveau} (millions d'euros)	-	-	16	Groupe	
	Temps : salariés effectuant du volontariat pendant leurs heures de travail (heures)	-	57 000	118 000	Groupe	
	Contributions en nature : dons de produits ou services ^{nouveau} (millions d'euros)	-	-	10,6	Groupe	

Enjeux	Indicateurs	2012	2013	2014	Périmètre	GRI	
Emploi, diversité et compétences							
Effectif	Effectif total	64 337	63 687	63 038	Groupe	G4-10	
	Salariés à temps plein (%)	99,1 %	98,7 %	98 %	Groupe	G4-10	
	Salariés à temps partiel (%)	0,9 %	1,3 %	2 %	Groupe	G4-10	
	Salariés en contrat à durée indéterminée (%)	96,4 %	97 %	95 %	Groupe	G4-10	
	Salariés en contrat à durée déterminée (%)	3,6 %	3 %	5 %	Groupe	G4-10	
	Salariés âgés de moins de 30 ans (%)	15,0 %	14,5 %	14,4 %	Groupe	G4-LA12	
	Salariés entre 30 et 50 ans (%)	63,6 %	63,5 %	62,9 %	Groupe	G4-LA12	
	Salariés âgés de plus de 50 ans (%)	21,4 %	22 %	22,7 %	Groupe	G4-LA12	
	Nombre de sous-traitants	31 577	32 571	35 420	Groupe	G4-10	
	Cadres seniors recrutés dans la communauté locale pour des postes opérationnels clés ^{(4) nouveau} (%)	-	-	79,8 %	Groupe	G4-EC6	
Effectif par activité	Effectif dans l'activité Ciment	41 249	37 948	37 578	Ciment		
	Effectif dans l'activité Granulats & Béton	21 780	25 009	25 630	B&G		
	Effectif dans d'autres activités	1 308	730	683	Autres		
Effectif par région	Effectif en Europe de l'Ouest	11 448	14 431	14 880	Groupe	G4-10	
	Effectif en Amérique du Nord	8 821	7 752	7 863	Groupe	G4-10	
	Effectif en Europe centrale et de l'Est	7 041	6 086	5 575	Groupe	G4-10	
	Effectif au Moyen-Orient et en Afrique	19 644	19 055	18 881	Groupe	G4-10	
	Effectif en Amérique latine	2 609	2 269	2 177	Groupe	G4-10	
	Effectif en Asie	14 774	14 094	13 662	Groupe	G4-10	
Renouvellement du personnel	Taux de renouvellement du personnel ⁽⁵⁾ (%)	14,2 %	16,1 %	14,7 %	Groupe	G4-LA1	
	– au niveau du siège social ^{nouveau}	-	-	16,5 %		G4-LA1	
	– en Europe de l'Ouest ^{nouveau}	-	-	12,8 %		G4-LA1	
	– en Amérique du Nord ^{nouveau}	-	-	28,7 %		G4-LA1	
	– en Europe centrale et de l'Est ^{nouveau}	-	-	25,0 %		G4-LA1	
	– au Moyen-Orient et en Afrique ^{nouveau}	-	-	8,6 %		G4-LA1	
	– en Amérique latine ^{nouveau}	-	-	15,8 %		G4-LA1	
	– en Asie ^{nouveau}	-	-	12,4 %		G4-LA1	
	Taux de renouvellement volontaire du personnel (%)	4,6 %	5,3 %	6,3 %	Groupe	G4-LA1	
	Nombre de recrutements	5 544	6 991	6 155	Groupe	G4-LA1	
	Nombre de démissions	2 996	3 354	3 481	Groupe	G4-LA1	
	Nombre de départs à la retraite	910	993	970	Groupe	G4-LA1	
	Nombre de licenciements	3 298	2 025	1 079	Groupe	G4-LA1	
	Nombre de décès (causes non professionnelles)	98	114	101	Groupe	G4-LA1	
Nombre total de décès accidentels hommes/femmes	24 H/1 F	24 H/2 F	23 H/1 F	Groupe	G4-LA1		
Employeur de choix	Nombre de pays où Lafarge est reconnu comme « employeur de choix »	-	3	5	Groupe		
Formation et développement des compétences	Nombre d'heures de formation	1 577 585	1 557 717	1 454 592	Groupe	G4-LA9	
	Moyenne du nombre d'heures de formation reçues -par les cadres (moyenne par personne)	39	37	30	Groupe	G4-LA9	
	Moyenne du nombre d'heures de formation reçues par les non-cadres (moyenne par personne)	33	36	36	Groupe	G4-LA9	
	Nombre d'heures de formation en ligne ^{nouveau}	-	-	24 691		G4-LA9	
	Cadres ayant eu un entretien annuel d'évaluation (H/F) (%)	88 %	91,9 % 92,4 %	94 % 93 %	Groupe	G4-LA11	
	Non-cadres ayant eu un entretien annuel d'évaluation (H/F) (%)	63 %	73,7 % 80,4 %	69 % 78 %	Groupe	G4-LA11	
	Postes clés couverts par des programmes de certification professionnelle (%)	-	25 %	33 %	Ciment		
	– dont salariés ayant obtenu la certification professionnelle correspondant à leur poste (%)	-	35 %	52 %	Ciment		
	Diversité	Postes de direction occupés par des femmes ^{nouveau} (%)	-	-	10,5 %	Groupe	G4-LA12
		Postes de senior manager occupés par des femmes (%)	16,4 %	18,6 %	19,2 %	Groupe	G4-LA12
Postes de junior manager occupés par des femmes ^{nouveau} (%)		-	-	20,6 %	Groupe	G4-LA12	
Femmes dans l'effectif total ^{nouveau} (%)		-	-	15,6 %	Groupe	G4-10	
Entités ayant un programme de recrutement et/ou de développement des carrières destiné à une population précise (%)		45 %	37 %	38 %	Groupe		
– dont entités ayant un programme spécifique pour les femmes (%)		76 %	70 %	68 %	Groupe		
– dont entités ayant un programme spécifique pour les travailleurs handicapés (%)	33 %	37 %	36 %	Groupe			

Enjeux	Indicateurs	2012	2013	2014	Périmètre	GRI
	Nombre total d'incidents relatifs à des discriminations, harcèlements ou intimidations ^{nouveau}	-	-	9	Groupe	G4-HR3
	Nombre total d'actions correctives relatives aux incidents ci-dessus ^{nouveau}	-	-	9	Groupe	G4-HR3
Heures de travail	Salariés travaillant en 3/8 (%)	16 %	14,1 %	13 %	Groupe	
	Salariés travaillant en 2/8 (%)	8,2 %	8,7 %	8 %	Groupe	
Dialogue social	Nombre d'entités ayant connu des jours de grève	4	6	5	Groupe	MM4
	Unités opérationnelles couvertes par des accords collectifs (%)	78 %	75,3 %	76,2 %	Groupe	G4-11
	Effectif total couvert par des Comités de santé et de sécurité (%)	99 %	97,5 %	98 %	Groupe	G4-LA5
Plaintes	Nombre de griefs concernant les impacts sur les droits de l'homme déposés durant l'année ^{nouveau}	-	-	0	Groupe	G4-HR12
	Nombre de griefs concernant les impacts sur les droits de l'homme résolus durant l'année ^{nouveau}	-	-	0	Groupe	G4-HR12
	Entités ayant confirmé qu'elles n'emploient pas d'enfants ^{nouveau} (%)	-	-	100 %	Groupe	G4-HR5
	Entités ayant confirmé le non-recours au travail obligatoire ou forcé ^{nouveau} (%)	-	-	100 %	Groupe	G4-HR6
Satisfaction des employés	Entités menant des enquêtes auprès de leurs salariés (%)	-	24,70 %	31,75 %	Groupe	
Gouvernance						
Respect du droit de la concurrence	Sites ayant mis en œuvre le programme de conformité aux règles de la concurrence Groupe (%)	100 %	100 %	100 %	Groupe	
	Amendes payées pour des pratiques commerciales anticoncurrentielles (euros) ^{nouveau}	-	-	0	Groupe	G4-S07
	Nombre de sessions de formation aux politiques antitrust (formation spécifique) ^{nouveau}	-	-	1 403	Groupe	
Corruption	Nombre d'incidents de corruption confirmés ^{nouveau}	-	-	0	Groupe	G4-S05
Code de conduite	Nombre de sessions de formation au Code de conduite des affaires ^{nouveau} (6)	-	-	5 700	Groupe	G4-HR2 G4-S04
Contributions politiques	Nombre de filiales effectuant des contributions politiques ^{nouveau}	-	-	3	Groupe	G4-S06
	Contributions politiques (milliers d'euros) ^{nouveau}	-	-	79	Groupe	G4-S06
Fournisseurs	Bons de commande incluant une référence aux Principes du Pacte mondial des Nations unies (%)	-	99 %	99 %	Groupe	G4-EN32 G4-LA14, G4-HR10, G4-S09
	Nombre de fournisseurs dont les pratiques en matière de développement durable ont été auditées par un organisme tiers	-	311	550	Groupe	
Sûreté	Nombre d'unités opérationnelles ayant recours à des agences de sécurité	74	74	50	Groupe	
	Agences qui emploient du personnel armé (%)	23 %	32 %	24 %	Groupe	
	Personnel de sécurité armé formé aux droits de l'homme ^{nouveau} (%)	-	-	36 %	Groupe	G4-HR7

CONTRIBUER À LA CONSTRUCTION DURABLE

Enjeux	Indicateurs	2012	2013	2014	Périmètre	GRI
Ventes	Ventes de solutions, produits et services durables (milliards d'euros)	2,2	1,8	1,8	Groupe	Ciment
	Chiffre d'affaires généré par les produits de construction composés d'au moins 30 % de matières premières substituées ^{nouveau} (%)	-	-	61 %		
Clients	Pays qui mesurent la satisfaction de leurs clients ^{nouveau} (%)	-	-	75 %	Groupe	G4-PR5
	Enquête de satisfaction clients, score moyen des pays ^{nouveau} (%)	-	-	86 %	Groupe	G4-PR5
	Livraisons à l'heure, complètes, et facturées correctement (OTIFIC) ^{nouveau} (%)	-	-	85 %	Groupe	G4-PR5

CONTRIBUER À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (7)

CO ₂ et autres émissions		2012	2013	2014	Périmètre	GRI
Émissions atmosphériques	Émissions de CO ₂ – brutes (millions de tonnes) ⁽⁸⁾	93,76	91,12	93,29	Ciment	G4-EN15
	Émissions de CO ₂ – nettes (millions de tonnes) ⁽⁸⁾	91,24	88,11	89,78	Ciment	G4-EN15
	Émissions spécifiques de CO ₂ – brutes (kg/tonne de produit cimentier)	600	596	594	Ciment	G4-EN18
	Émissions spécifiques CO ₂ – nettes (kg/tonne de produit cimentier)	584	576	572	Ciment	G4-EN18
	Émissions de GES provenant de l'énergie achetée et consommée (scope 2) (millions de tonnes)	8,6	8,7	8,7	Groupe	G4-EN16
	Émissions de GES provenant du transport (scope 3) (millions de tonnes) ⁽⁹⁾	-	2,4	2,6	Groupe	G4-EN17
Autres émissions	Émissions de NOx (tonnes/an)	180 672	165 037	153 620	Ciment	G4-EN21
	Émissions spécifiques de NOx (g/tonne de clinker)	1 609	1 497	1 360	Ciment	G4-EN21
	Émissions de SO ₂ (tonnes/an)	38 983	44 055	32 041	Ciment	G4-EN21
	Émissions spécifiques de SO ₂ (g/tonne de clinker)	347	400	284	Ciment	G4-EN21
	Émissions de poussières (tonnes/an)	14 876	12 926	11 774	Ciment	G4-EN21
	Émissions spécifiques de poussières (g/tonne de clinker)	132	117	104	Ciment	G4-EN21
	Émissions de mercure (tonnes/an)	2,2	2,7	2,5	Ciment	G4-EN21
	Émissions spécifiques de mercure (mg/tonne de clinker)	19,8	24,3	22,6	Ciment	G4-EN21
	Émissions de dioxines/furanes (g TEQ/an)	3,9	3,3	4,9 ⁽¹⁰⁾	Ciment	G4-EN21
	Émissions spécifiques de dioxines/furanes (pg/tonne de clinker)	35,0	30,3	43,3 ⁽¹⁰⁾	Ciment	G4-EN21
	Émissions de COV (kt/an)	3,7	3,9	3,6	Ciment	G4-EN21
	Émissions spécifiques de COV (g/tonne de clinker)	32,9	35,1	31,4	Ciment	G4-EN21
	Émissions de métaux lourds ⁽¹¹⁾ (HM1) : Cd + Tl (tonnes/an)	4,6	3,9	2,7	Ciment	G4-EN21
	Émissions spécifiques de métaux lourds (HM1) : Cd + Tl (mg/tonne de clinker)	39,7	35,2	23,9	Ciment	G4-EN21
	Émissions de métaux lourds (HM2) : Pb + As + Co + Ni + Sb + Cr + Cu + Mn + V (tonnes/an)	122,7	108,0	103,1	Ciment	G4-EN21
	Émissions spécifiques de métaux lourds (HM2) : Pb + As + Co + Ni + Sb + Cr + Cu + Mn + V (mg/tonne de clinker)	1 071,0	979,0	913	Ciment	G4-EN21
	Clinker produit en suivant les émissions de HM1 (%)	52,0 %	56,9 %	66 %	Ciment	
	Clinker produit en suivant les émissions de HM2 (%)	54,0 %	58,5 %	67 %	Ciment	
	Clinker produit en suivant les émissions de poussières, de SO ₂ et de NOx (%)	97,0 %	99,0 %	99 %	Ciment	
	Clinker produit en suivant en continu les émissions de poussières, de SO ₂ et de NOx (%)	71,0 %	74,0 %	76 % ⁽¹²⁾	Ciment	

Consommation d'énergie et gestion des ressources

Efficacité énergétique		2012	2013	2014	Périmètre	GRI
Efficacité énergétique	Consommation totale d'énergie (PJ)	471,2	466,4	476,7	Groupe	G4-EN3
	• Ciment ^{nouveau}	-	-	463,4	Ciment	G4-EN3
	• Granulats ^{nouveau}	-	-	8,5	Granulats	G4-EN3
	• Béton prêt à l'emploi ^{nouveau}	-	-	1,6	Béton	G4-EN3
	• Asphalte ^{nouveau}	-	-	3,3	Asphalte	G4-EN3
	Consommation directe par source d'énergie primaire (millions TEP)	9,98	9,86	10,09	Groupe	G4-EN3

Enjeux	Indicateurs	2012	2013	2014	Périmètre	GRI
	Consommation totale d'énergie (GWh) ^{nouveau}	15 058,5	15 040,9	15 340,2	Groupe	G4-EN3
	• Ciment ^{nouveau}	-	-	14 644,3	Ciment	G4-EN3
	• Granulats ^{nouveau}	-	-	481,7	Granulats	G4-EN3
	• Béton prêt à l'emploi ^{nouveau}	-	-	134,1	Béton	G4-EN3
	• Asphalte ^{nouveau}	-	-	80,0	Asphalte	G4-EN3
	Consommation totale d'énergie (PJ) ^{nouveau}	-	-	421,5	Groupe	G4-EN3
	• Ciment ^{nouveau}	-	-	410,6	Ciment	G4-EN3
	• Granulats ^{nouveau}	-	-	6,8	Granulats	G4-EN3
	• Béton prêt à l'emploi ^{nouveau}	-	-	1,1	Béton	G4-EN3
	• Asphalte ^{nouveau}	-	-	3,0	Asphalte	G4-EN3
	Volume d'électricité achetée (GWh)	14 952,7	14 103,5	14 127,5	Groupe	G4-EN3
	Volume d'électricité vendue (GWh) ^{nouveau}	-	-	94,8	Groupe	G4-EN3
	Énergie consommée à l'extérieur de l'organisation (transport, en PJ) ^{nouveau}	-	-	23,4	Groupe	G4-EN4
	Consommation d'énergie spécifique de la production de clinker (MJ/tonne de clinker)	3 633	3 615	3 613	Ciment	G4-EN5
	Intensité clinker (%)	71,91 %	72,09 %	71,97 %	Ciment	
Combustibles alternatifs	Taux de combustibles alternatifs (%)	13,0 %	15,5 %	17,4 %	Ciment	G4-EN3
	Taux de combustibles issus de la biomasse (%)	5,2 %	6,3 %	6,8 %	Ciment	G4-EN3
Matériaux	Quantité de matériaux extraits (millions de tonnes)	398,03	426,51	413,67	Groupe	G4-EN1
	Taux de matières premières alternatives (%)	7,3 %	7,6 %	7,6 %	Groupe	G4-EN2
	Consommation de matériaux (millions de tonnes)	425,48	454,11	442,37	Groupe	G4-EN1
Déchets	Poussières éliminées sur le site (kilotonnes)	542	479	494	Ciment	
	Déchets non dangereux valorisés (kilotonnes)	342,1	355,4	211,0	Groupe	
	Déchets non dangereux éliminés (kilotonnes)	362,7	399,6	281,7	Groupe	
	Déchets dangereux valorisés (kilotonnes)	6,0	10,9	8,2	Groupe	
	Déchets dangereux éliminés (kilotonnes)	2,0	2,5	2,6	Groupe	
	Nombre de déversements significatifs ^{(13) nouveau}	-	-	1	Groupe	
Ressources naturelles						
Biodiversité	Carrières disposant d'un plan de réhabilitation (%)	84,6 %	85,1 %	87,6 %	Groupe	
	Nombre total d'hectares réhabilités ^{nouveau}	-	-	636	Groupe	G4-EN13, MM1
	Carrières ayant fait l'objet d'une évaluation de la biodiversité en utilisant IBAT (%)	100 %	100 %	100 %	Groupe	
	Carrières recensant des espèces protégées (liste des espèces protégées de l'UICN) (%)	17,8 %	17 %	17,6 %	Groupe	G4-EN14
	Carrières situées à proximité de zones sensibles internationales ⁽¹⁴⁾ (%)	18,5 %	21,7 %	22,1 %	Groupe	G4-EN11
	Carrières situées à proximité de zones sensibles disposant d'un plan d'action biodiversité (PAB) (%)	99,2 %	100 %	99,3 %	Groupe	MM2
	Carrières situées à proximité de zones sensibles localement ⁽¹⁵⁾ (%)	-	19,6 %	19,1 %	Groupe	
	Carrières situées à proximité de zones sensibles localement disposant d'un PAB (%)	-	36,6 %	48,4 %	Groupe	
	Carrières disposant d'un PAB (%)	-	40 %	44,3 %	Groupe	
Dépenses environnementales	Dépenses d'investissement liées à l'environnement (millions d'euros)	64,1	64,5	79,1	Groupe	G4-EN31
	Dépenses d'exploitation liées à l'environnement (millions d'euros)	138,5	108,5	87,1	Groupe	
Eau ⁽⁴⁾	Production dans les régions en pénurie d'eau ou extrême pénurie (%)	20,3 %	20 %	19,5 %	Groupe	
	Prélèvement des eaux des nappes phréatiques (Mm ³)	39,6	46,9	33,2	Groupe	G4-EN8
	Prélèvement des eaux de surface (Mm ³) ⁽¹⁶⁾	61,5	65,9	65,4	Groupe	G4-EN8
	Prélèvement d'eau du réseau public (Mm ³)	11,6	12,9	11,1	Groupe	G4-EN8
	Eaux de pluie collectées (Mm ³)	15,9	7,4	5,5	Groupe	G4-EN8
	Prélèvement d'eau pour la production d'énergie interne (Mm ³) ^{(16) nouveau}	-	-	228,7	Ciment	G4-EN8
	Eau rejetée dans les eaux de surface (Mm ³) ^{nouveau}	-	-	20,4	Groupe	G4-EN22

Enjeux	Indicateurs	2012	2013	2014	Périmètre	GRI
	Eau rejetée à des fins écologiques (Mm ³) ^{nouveau}	-	-	1,5	Groupe	G4-EN22
	Eau rejetée pour un traitement extérieur (Mm ³) ^{nouveau}	-	-	0,5	Groupe	G4-EN22
	Eau rejetée vers d'autres destinations (Mm ³) ^{nouveau}	-	-	0,9	Groupe	G4-EN22
	Quantité d'eau consommée (Mm ³)	78,8	99,7	92,3	Groupe	
	Quantité d'eau douce consommée (Mm ³) ^{nouveau}	-	-	84,7	Groupe	
	Sites équipés de systèmes de recyclage de l'eau (%)	68,9 %	70,7 %	72,4 %	Groupe	G4-EN10
Vérification	Sites (en termes de revenus) audités dans le cadre de notre système de management de l'environnement (%)	89,3 %	94,4 %	91,4 %	Groupe	
	Sites (en termes de tonnes) certifiés ISO 14001 ^{nouveau} (%)	-	-	46,5 %	Groupe	
	Sites (en termes de tonnes) ayant mis en place un système de management de l'environnement équivalent à ISO 14001 ^{nouveau} (%)	-	-	67,7 %	Groupe	
	Amendes et pénalités liées à des enjeux environnementaux ^{nouveau}	-	-	718	Groupe	G4-EN29
	Plans de fermeture incluant des aspects santé, sécurité, sociaux, environnementaux, juridiques, de gouvernance et de ressources humaines ^{nouveau} (%)	-	-	100 %	Groupe	Plan de fermeture

(1) Le nombre d'accidents de travail avec arrêt inclut les décès accidentels.

(2) La cartographie des parties prenantes comprend l'identification de ces dernières et la connaissance de leurs besoins. Les plans d'action à l'égard des parties prenantes formalisent l'approche des sites et les actions prévues en la matière. Les actions de développement socio-économique représentent les contributions financières et non financières destinées aux programmes et partenariats en faveur des communautés locales. Les données pour l'année 2014 sont issues d'une enquête couvrant 870 sites avec un taux de réponse de 97,5 %.

(3) B&G : Béton et Granulats.

(4) Proportion du personnel de direction avec un contrat de travail local.

(5) Le taux de renouvellement représente le nombre de personnes qui ont quitté le Groupe en 2014 divisé par l'effectif total fin 2014. Il comprend les départs à la suite de cessions, comme la Russie, ce qui explique le taux de renouvellement élevé dans la région Europe centrale et orientale. En Amérique du Nord, le taux de renouvellement élevé s'explique par le recours au travail temporaire en raison de la saisonnalité de l'activité.

(6) Le Code de conduite des affaires couvre, entre autres, les sujets suivants : la conformité à la loi et à la réglementation, la prévention des conflits d'intérêts, la corruption, le respect de la personne et de l'environnement.

(7) Les facteurs de conversion pour l'énergie, les facteurs d'émissions et le potentiel de réchauffement global (PRG) sont en accord avec les références suivantes : The Greenhouse Gas (GHG) Protocol Initiative – A corporate accounting and reporting standard (Revised Edition, 2004) du World Resource Institute et du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD).

(8) Selon le protocole de la Cement Sustainability Initiative (CSI).

(9) Les déplacements professionnels des managers sont pris en compte.

(10) L'augmentation des émissions de dioxine en 2014 est due à trois usines en Amérique du Nord, toutes conformes à la réglementation mais pour lesquelles les émissions de dioxine ont augmenté de manière significative par rapport aux résultats historiques. Dans le cas de l'une de ces usines, les résultats sont liés à un essai technique pour lequel les conditions d'exploitation étaient sensiblement différentes des conditions normales. Les résultats des deux autres usines sont en cours d'examen.

(11) À l'exception du mercure, les émissions de métaux lourds ne font pas partie du périmètre audité.

(12) 92 % du clinker produit l'est avec une surveillance continue des émissions de poussières en 2014.

(13) Déversements entraînant des coûts supérieurs à 100 000 euros.

(14) Carrières situées dans un rayon de 500 mètres autour de zones UICN I à VI, Ramsar, IBA, Natura 2000, sites classés au Patrimoine mondial (sites à forte biodiversité).

(15) Carrières situées dans un rayon de 500 mètres autour de zones sensibles localement pour la biodiversité, carrières abritant des espèces protégées ou des grottes naturelles (sites sensibles localement).

(16) Conformément aux recommandations de la CSI, nous publions désormais séparément les prélèvements d'eau pour les centrales électriques internes.

Par conséquent, les données concernant les prélèvements d'eau de surface pour les années passées ont été recalculées pour assurer la comparabilité dans le temps.

INDEX DU CONTENU GLOBAL REPORTING INITIATIVE (GRI) – G4



Notre reporting de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) suit les lignes directrices G4 de la GRI ; Lafarge a opté pour l'option Conformité - Critères exhaustifs⁽¹⁾.

Un index du contenu indiquant la correspondance entre les Éléments d'information et notre reporting est présenté ci-dessous.

Les aspects significatifs (« matériels ») sont couverts ; le process de reporting est supervisé par le Directeur Développement durable⁽²⁾.

La méthodologie de reporting est détaillée dans la section 4.4.2⁽³⁾.

Les aspects suivants ont été évalués comme non significatifs (« non matériels ») compte tenu de la nature des activités de Lafarge :

- Pratiques d'achat : en raison de la nature locale des activités de Lafarge, les achats constituent une activité essentiellement locale, encadrée par les exigences Groupe spécifiques décrites dans ce rapport ;
- Effluents et déchets : les quantités de déchets d'effluents et de déchets hors site ne sont pas significatives comparées aux émissions dans l'air ; elles sont présentées dans ce rapport ;
- Santé et sécurité des consommateurs : nos matériaux de construction sont généralement vendus en « business-to-business » et utilisés comme matériaux entrants par d'autres entreprises. Nous publions des fiches de données de sécurité pour tous nos principaux produits ;
- Étiquetage des produits et services : les questions d'étiquetage ne sont pas significatives pour le Groupe dans la mesure où la majorité des produits sont vendus en vrac ;
- Communications marketing : les produits Lafarge ne sont pas des produits de consommation, ils ne sont pas associés à un marketing intensif ;
- Vie privée des clients : nos produits sont généralement vendus en « business-to-business » et, par conséquent, ne sont pas exposés à la problématique du respect de la vie privée ;
- Conformité des produits : nos produits sont assujettis à des spécifications strictes dans la quasi-totalité des juridictions dans lesquelles ils sont vendus, les produits ne sont pas expédiés s'ils ne sont pas conformes aux standards requis.

Lafarge publie également un Document de Référence annuel suivant les lignes directrices G4 de la GRI.

Toute question concernant ce rapport peut être adressée à l'adresse e-mail suivante : sustainability@lafarge.com⁽⁴⁾

(1) G4-32. (2) G4-48. (3) G4-18. (4) G4-31.

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION

Éléments généraux d'information	Numéro de page (ou lien)	Non-publication d'informations	Vérification externe
STRATÉGIE ET ANALYSE			
G4-1	p. 3		–
G4-2	p. 5		√ (p. 43)
PROFIL DE L'ORGANISATION			
G4-3	p. 55		–
G4-4	p. 4		–
G4-5	p. 55		–
G4-6	p. 4		√ (p. 43)
G4-7	p. 55		–
G4-8	p. 4		–
G4-9	p. 4		√ (p. 43)
G4-10	p. 45		√ (p. 43)
G4-11	p. 46		√ (p. 43)
G4-12	p. 9		–
G4-13	Document de référence 2014, note financière 3		√ (p. 43)
G4-14	p. 21		–
G4-15	lafar.ge/rddweblinks		–
G4-16	lafar.ge/rddweblinks		–

Éléments généraux d'information	Numéro de page (ou lien)	Non-publication d'informations	Vérification externe
ASPECTS ET PÉRIMÈTRES PERTINENTS IDENTIFIÉS			
G4-17	Document de référence 2014, Note financière 35		√ (p. 43)
G4-18	p. 50		–
G4-19	p. 7		–
G4-20	p. 42		–
G4-21	p. 23, p. 24, p. 39		–
G4-22	p. 42		–
G4-23	p. 42		–
IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES			
G4-24	p. 31		–
G4-25	p. 21, p. 31		–
G4-26	p. 31		√ (p. 43)
G4-27	lafar.ge/rddweblinks		–
PROFIL DU RAPPORT			
G4-28	Couverture du rapport (année calendaire)		–
G4-29	Mai 2014		–
G4-30	Annuel		–
G4-31	p. 50		–
G4-32	p. 50		–
G4-33	p. 42		–
GOVERNANCE			
G4-34	p. 38		√ (p. 43)
G4-35	Document de référence 2014 p. 134		–
G4-36	Document de référence 2014 p. 108		–
G4-37	lafar.ge/rddweblinks		–
G4-38	Document de référence 2014 p. 72		√ (p. 43)
G4-39	Document de référence 2014 p. 69		–
G4-40	Document de référence 2014 p. 93		√ (p. 43)
G4-41	Document de référence 2014 p. 95		–
G4-42	Document de référence 2014 p. 104, p. 108		–
G4-43	Document de référence 2014 p. 97		–
G4-44	Document de référence 2014 p. 69, p. 99		–
G4-45	Document de référence 2014 p. 104, p. 134		–
G4-46	Document de référence 2014 p. 101		–
G4-47	Document de référence 2014 p. 104		√ (p. 43)
G4-48	Document de référence 2014 p. 164		–
G4-49	Document de référence 2014 p. 184		–
G4-50	Document de référence 2014 p. 183		–
G4-51	Document de référence 2014, p. 109		√ (p. 43)
G4-52	Document de référence 2014 p. 110		–
G4-53	Document de référence 2014 p. 103, p. 118		√ (p. 43)
G4-54		Non disponible actuellement (a) : les données concernant les rémunérations et avantages sociaux locaux ne sont pas collectées de manière centralisée. Cet indicateur sera considéré une fois l'intégration post-fusion avec Holcim achevée (finalisation du projet de fusion prévue en juillet 2015). Nous envisageons de compléter le questionnaire social annuel envoyé aux pays pour collecter cette information.	–
G4-55		Non disponible actuellement (a). Cet indicateur sera considéré une fois l'intégration post-fusion avec Holcim achevée (finalisation du projet de fusion prévue en juillet 2015). Nous envisageons de compléter le questionnaire social annuel envoyé aux pays pour collecter cette information.	–
ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ			
G4-56	p. 38, p. 39		–
G4-57	Document de référence 2014 p. 184, lafar.ge/rddweblinks		–
G4-58	Document de référence 2014 p. 184		–

ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES D'INFORMATION

DMA et indicateurs	Numéro de page (ou lien)	Non-publication d'informations	Vérification externe
ÉCONOMIE			
Performance économique			
G4-DMA	Document de référence 2014, p. 15		–
G4-EC1	p. 4		√ (p. 43)
G4-EC2	p. 8		√ (p. 43)
G4-EC3	Document de référence 2014 p. 120, p. 150, p. 179		–
G4-EC4		Non disponible actuellement (a, b et c) : cette information n'est pas collectée au niveau central. Cet indicateur sera considéré une fois l'intégration post-fusion avec Holcim achevée (finalisation du projet de fusion prévue en juillet 2015). Nous envisageons de collecter cette information auprès des sièges pays.	–
Présence sur le marché			
G4-DMA	Document de référence 2014 p. 13		√ (p. 43)
G4-EC5		Non disponible actuellement (a, b et c). Cet indicateur sera considéré une fois l'intégration post-fusion avec Holcim achevée (finalisation du projet de fusion prévue en juillet 2015). Nous envisageons de compléter le questionnaire social annuel envoyé aux pays pour collecter cette information.	–
G4-EC6	p. 45		–
Impacts économiques indirects			
G4-DMA	p. 31		√ (p. 43)
G4-EC7	Document de référence 2014 p. 16, lafar.ge/rddweblinks		–
G4-EC8	p. 31, p. 35		√ (p. 43)
ENVIRONNEMENT			
Matières			
G4-DMA	p. 18, Document de référence 2014 p. 19		√ (p. 43)
G4-EN1	Document de référence 2014 p. 158		√ (p. 43)
G4-EN2	p. 15, p. 18, p. 23, p. 48		√ (p. 43)
Énergie			
G4-DMA	p. 24, p. 10		√ (p. 43)
G4-EN3	p. 47, p. 48		√ (p. 43)
G4-EN4	p. 48		–
G4-EN5	p. 42, p. 48		√ (p. 43)
G4-EN6	p. 48		√ (p. 43)
G4-EN7	p. 15		√ (p. 43)
Eau			
G4-DMA	p. 23		√ (p. 43)
G4-EN8	p. 42, p. 48		√ (p. 43)
G4-EN9		Non applicable : Lafarge n'est pas grand consommateur d'eau. Nous reportons sur notre programme eau pour tous les sites situés en zone aride.	–
G4-EN10	p. 23, p. 49		√ (p. 43)
Biodiversité			
G4-DMA	p. 21		√ (p. 43)
G4-EN11	p. 15, p. 21, p. 48		√ (p. 43)
G4-EN12	p. 21		–
G4-EN13	p. 21, p. 48		√ (p. 43)
G4-EN14	p. 48		√ (p. 43)
MM1	p. 21, p. 48		–
MM2	p. 21, p. 48		√ (p. 43)
Émissions			
G4-DMA	p. 24, p. 11		√ (p. 43)
G4-EN15	p. 24, p. 47		√ (p. 43)
G4-EN16	p. 24, p. 47		√ (p. 43)
G4-EN17	p. 24, p. 47		√ (p. 43)
G4-EN18	p. 47		√ (p. 43)
G4-EN19	p. 24		–
G4-EN20		Non applicable : ces substances ne sont ni produites, ni importées ou exportées par Lafarge.	–
G4-EN21	p. 47		√ (p. 43)

DMA et indicateurs	Numéro de page (ou lien)	Non-publication d'informations	Vérification externe
Produits et services			
G4-DMA	Document de référence 2014 p. 134		–
G4-EN27	p. 24		√ (p. 43)
G4-EN28		Non disponible actuellement (a et b). Contribuer à l'économie circulaire est l'un des piliers des Ambitions Développement Durable 2020 de Lafarge et nous suivons la part de nos produits contenant des matériaux recyclés (G4-EN2). La majorité de nos produits sont expédiés en vrac, i.e. sans emballage. Cet indicateur sera considéré une fois l'intégration post-fusion avec Holcim achevée (finalisation du projet de fusion prévue en juillet 2015). Nous envisageons de mettre à jour le reporting environnemental Groupe pour inclure cette information.	–
Conformité			
G4-DMA	p. 38		–
G4-EN29	p. 49		–
Transport			
G4-DMA	Document de référence 2014 p. 36		√ (p. 43)
G4-EN30	p. 24		√ (p. 43)
Généralités			
G4-DMA	Document de référence 2014 p. 23, p. 134		√ (p. 43)
G4-EN31	p. 48		√ (p. 43)
Évaluation environnementale des fournisseurs			
G4-DMA	p. 39		√ (p. 43)
G4-EN32	p. 46		√ (p. 43)
G4-EN33		Non disponible actuellement (a, b, c, d et e). Une véritable analyse d'impact concernant les fournisseurs n'est pas disponible. Nous évaluons les fournisseurs sur leur politique environnementale d'une manière générale. Cet indicateur sera considéré une fois l'intégration post-fusion avec Holcim achevée (finalisation du projet de fusion prévue en juillet 2015). Nous consulterons notre prestataire de service spécialisé sur l'évaluation des fournisseurs pour définir l'indicateur adéquat.	–
Mécanismes de règlement des griefs environnementaux			
G4-DMA	lafar.ge/rddweblinks		–
G4-EN34	lafar.ge/rddweblinks		–
SOCIAL			
PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE TRAVAIL DÉCENT			
Emploi			
G4-DMA	Document de référence 2014 p. 24		√ (p. 43)
G4-LA1	p. 45		√ (p. 43)
G4-LA2	Document de référence 2014 p. 150		–
G4-LA3		Non disponible actuellement (a, b, c, d et e). Des modifications significatives de nos systèmes d'information seraient nécessaires pour collecter ces informations. Cet indicateur sera considéré une fois l'intégration post-fusion avec Holcim achevée (finalisation du projet de fusion prévue en juillet 2015). Nous discuterons des options de reporting avec les RH en fonction du futur système d'information avec un focus sur la partie a).	–
Relations employeurs/employés			
G4-DMA	p. 33		–
G4-LA4	Document de référence 2014 p. 152		–
MM4	p. 46		√ (p. 43)
Santé et sécurité au travail			
G4-DMA	p. 28		√ (p. 43)
G4-LA5	Document de référence 2014 p. 155		√ (p. 43)
G4-LA6	p. 44		√ (p. 43)
G4-LA7	p. 28		–
G4-LA8	Document de référence 2014 p. 150		√ (p. 43)
Formation et éducation			
G4-DMA	p. 33		√ (p. 43)
G4-LA9	p. 45		√ (p. 43)
G4-LA10	Document de référence 2014 p. 150		–
G4-LA11	p. 45		√ (p. 43)
Diversité et égalité des chances			
G4-DMA	p. 33		√ (p. 43)
G4-LA12	p. 45		√ (p. 43)
Égalité de rémunération entre les femmes et les hommes			
G4-DMA	p. 33		√ (p. 43)
G4-LA13		Non disponible actuellement (a et b). Cet indicateur est en cours d'intégration dans notre nouveau SI RH et devrait être disponible après 2016.	–

DMA et indicateurs	Numéro de page (ou lien)	Non-publication d'informations	Vérification externe
Évaluation des pratiques en matière d'emploi chez les fournisseurs			
G4-DMA	p. 39		√ (p. 43)
G4-LA14	p. 46		√ (p. 43)
G4-LA15		Non disponible actuellement (a, b, c, d et e). Une véritable analyse d'impact concernant les fournisseurs n'est pas disponible. Nous évaluons les fournisseurs sur leur politique sociale et d'emploi d'une manière générale. Cet indicateur sera considéré une fois l'intégration post-fusion avec Holcim achevée (finalisation du projet de fusion prévue en juillet 2015). Nous consulterons notre prestataire de service spécialisé sur l'évaluation des fournisseurs pour définir l'indicateur adéquat.	–
Mécanismes de règlement des griefs relatifs aux pratiques en matière d'emploi			
G4-DMA	p. 42		–
G4-LA16		Non disponible actuellement (a, b et c). Nous collectons uniquement des données partielles concernant les heures de travail. Cet indicateur sera considéré une fois l'intégration post-fusion avec Holcim achevée (finalisation du projet de fusion prévue en juillet 2015). Nous envisageons de compléter le questionnaire social annuel envoyé aux pays pour collecter cette information.	–
DROITS DE L'HOMME			
Investissement			
G4-DMA	p. 33		–
G4-HR1	p. 39		–
G4-HR2	p. 46		–
Non-discrimination			
G4-DMA	p. 33, p. 38		√ (p. 43)
G4-HR3	p. 46		√ (p. 43)
Liberté syndicale et droit de négociation collective			
G4-DMA	p. 33, p. 38, p. 42		√ (p. 43)
G4-HR4	Document de référence 2014 p. 152		√ (p. 43)
Travail des enfants			
G4-DMA	p. 33, p. 38, p. 42		√ (p. 43)
G4-HR5	p. 46		√ (p. 43)
Travail forcé ou obligatoire			
G4-DMA	p. 33, p. 38, p. 42		√ (p. 43)
G4-HR6	p. 46		√ (p. 43)
Pratiques en matière de sécurité			
G4-DMA	Document de référence 2014 p. 26		√ (p. 43)
G4-HR7	p. 46		√ (p. 43)
Droits des peuples autochtones			
G4-DMA	Document de référence 2014 p. 135		–
G4-HR8		Non applicable en 2014 : pas de plaintes reportées en 2014 concernant les droits de l'homme - cf. G4-HR12.	–
MM5		Non disponible actuellement. Des accords sont en place dans certains pays. Cet indicateur sera considéré une fois l'intégration post-fusion avec Holcim achevée (finalisation du projet de fusion prévue en juillet 2015). Nous envisageons d'interroger les pays pour collecter cette information.	–
Évaluation			
G4-DMA	p. 42		√ (p. 43)
G4-HR9	p. 42		√ (p. 43)
Évaluation du respect des droits de l'homme chez les fournisseurs			
G4-DMA	p. 39		√ (p. 43)
G4-HR10	p. 46		√ (p. 43)
G4-HR11		Non disponible actuellement (a, b, c, d et e). Une véritable analyse d'impact concernant les fournisseurs n'est pas disponible. Nous évaluons les fournisseurs sur leur politique générale concernant les droits de l'homme. Cet indicateur sera considéré une fois l'intégration post-fusion avec Holcim achevée (finalisation du projet de fusion prévue en juillet 2015). Nous consulterons notre prestataire de service spécialisé sur l'évaluation des fournisseurs pour définir l'indicateur adéquat.	–
Mécanismes de règlement des griefs relatifs aux droits de l'homme			
G4-DMA	p. 42		√ (p. 43)
G4-HR12	p. 46		√ (p. 43)
SOCIÉTÉ			
Communautés locales			
G4-DMA	p. 31		√ (p. 43)

DMA et indicateurs	Numéro de page (ou lien)	Non-publication d'informations	Vérification externe
G4-S01	p. 44		–
G4-S02	lafar.ge/rddweblinks		–
MM6	lafar.ge/rddweblinks		–
MM7	lafar.ge/rddweblinks		–
Lutte contre la corruption			
G4-DMA	p. 38		√ (p. 43)
G4-S03	Document de référence 2014 p. 188		–
G4-S04	p. 46		–
G4-S05	p. 46		–
Politiques publiques			
G4-DMA	lafar.ge/rddweblinks		–
G4-S06	p. 46		–
Comportement anticoncurrentiel			
G4-DMA	p. 38		√ (p. 43)
G4-S07	p. 46		√ (p. 43)
Conformité			
G4-DMA	p. 38		√ (p. 43)
G4-S08		Non disponible actuellement (a, b et c). Une fiabilisation de notre process de reporting est nécessaire avant de pouvoir publier cet indicateur. Cet indicateur sera considéré une fois l'intégration post-fusion avec Holcim achevée (finalisation du projet de fusion prévue en juillet 2015).	–
Évaluation des impacts des fournisseurs sur la société			
G4-DMA	p. 39		√ (p. 43)
G4-S09	p. 46		√ (p. 43)
G4-S010		Non disponible actuellement (a, b, c, d et e). Une véritable analyse d'impact concernant les fournisseurs n'est pas disponible. Nous évaluons les fournisseurs sur leur politique générale concernant les aspects sociétaux. Cet indicateur sera considéré une fois l'intégration post-fusion avec Holcim achevée (finalisation du projet de fusion prévue en juillet 2015). Nous consulterons notre prestataire de service spécialisé sur l'évaluation des fournisseurs pour définir l'indicateur adéquat.	–
Mécanismes de règlement des griefs relatifs à l'impact sur la société			
G4-DMA	lafar.ge/rddweblinks		–
G4-S011	lafar.ge/rddweblinks		–
Gestion responsable des matériaux			
G4-DMA	p. 18		–
INDICATEURS SECTORIELS SPÉCIFIQUES : SECTEUR MINIER ET MÉTALLURGIQUE			
MM3		Non applicable. Les produits dérivés de l'exploitation de nos carrières ne présentent pas de risques significatifs, la plupart sont réutilisés pour la réhabilitation des carrières.	–
MM8		Non applicable. L'exploitation minière artisanale et à petite échelle n'a pas cours chez Lafarge.	–
MM9		Non disponible actuellement. Cet indicateur sera considéré une fois l'intégration post-fusion avec Holcim achevée (finalisation du projet de fusion prévue en juillet 2015). Nous envisageons d'interroger les pays pour collecter cette information en nous concentrant d'abord sur le nombre de sites où des déplacements ont eu lieu.	–
Plans de fermeture			
G4-DMA	p. 49		–
MM10		Non disponible actuellement au niveau Groupe. La plupart de nos actifs ont une durée de vie longue et sont utilisés pour une durée indéfinie. Ce rapport contient des informations concernant les plans de réhabilitation de nos carrières. Cet indicateur sera considéré une fois l'intégration post-fusion avec Holcim achevée (finalisation du projet de fusion prévue en juillet 2015). Nous consulterons les pays pour collecter cette information.	–

LAFARGE S.A.¹ – 61, RUE DES BELLES-FEUILLES – BP 40 75782 PARIS CEDEX 16 – FRANCE TEL : + 33 1 44 34 11 11 – FAX : + 33 1 44 34 12 00

1. GRI - ÉLÉMENTS D'INFORMATION : G4-3, G4-5, G4-7

LAFARGE S.A.
61, rue des Belles-Feuilles – BP 40
75782 Paris Cedex 16 – France
Tél. : + 33 1 44 34 11 11
Fax : + 33 1 44 34 12 00

www.lafarge.com
sustainability@lafarge.com

